



Association Intercommunale pour l'épuration des eaux
de la région Basse-Broye – Vully (EBBV)

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'Association
intercommunale pour l'épuration des eaux de la région
Basse-Broye – Vully (EBBV)
du 19 septembre 2024 à 19 h 00 à Domdidier**

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Procès-verbal de l'assemblée du 29 février 2024 et approbation
4. Election du président de l'assemblée des délégués
5. Choix de l'organe de révision
 - a) Présentation
 - b) Rapport de la commission financière
 - c) Approbation par l'assemblée du choix de l'organe de révision
6. Crédit d'investissement complémentaire pour les études STEP
 - a) Présentation
 - b) Rapport de la commission financière
 - c) Approbation par l'assemblée du crédit d'investissement pour les études STEP et réseaux
7. Crédit budgétaire supplémentaire (budget des investissements 2024)
 - a) Présentation
 - b) Rapport de la commission financière
 - c) Approbation par l'assemblée
8. Budgets 2025
 - a) Budget de résultat 2025
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation du budget de résultat
 - b) Budget des investissements 2025
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation du budget des investissements

9. Autorisation de découvert du compte courant
 - a) Présentation
 - b) Rapport de la commission financière
 - c) Approbation par l'assemblée de l'autorisation de découvert du compte courant
10. Etat d'avancement du projet STEP
11. Etat d'avancement du projet réseaux
12. Divers.

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19 h 00 par M. Maxime Corthésy, vice-président. Ce dernier remercie la commune de Belmont-Broye qui nous accueille ce soir. Il remercie les membres du CoDir ainsi que les délégués pour leur présence.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Il est directement passé au point 2, à savoir :

2. Contrôle des présences

La liste des présences est annexée au présent procès-verbal (*annexe 1*).

La commune de Grolley arrivant légèrement en retard, les 10 communes sont finalement représentées, soit :

47 voix - majorité 24.

3. Procès-verbal de l'assemblée du 29 février 2024

Le procès-verbal de l'assemblée du 29 février 2024 a été envoyé avec la convocation. De ce fait, il ne sera pas lu. La question est posée à l'assemblée quant à savoir si elle a des questions ou des remarques sur le procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas, M. le vice-président propose de passer à son acceptation à l'aide des feuillets remis.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 29 février 2024 est ainsi accepté par main levée, à l'unanimité.

4. Election du président de l'assemblée des délégués

La parole est passée à M. Michel Verdon qui explique que, suite à la mise sous tutelle de la commune de Gletterens, M. Serge Bongard ne peut plus représenter la commune de Gletterens ni présider l'assemblée des délégués. La commune de Gletterens est par ailleurs représentée ce soir par M. Willy Schorderet.

Une nouvelle élection du président de l'assemblée des délégués doit avoir lieu. Il y a un candidat. La parole est passée à M. Albert Pauchard, syndic de Belmont-Broye, qui propose M. Sébastien Formica, vice-syndic de Belmont-Broye, pour reprendre le poste de président de l'assemblée des délégués. M. Albert Pauchard présente en quelques mots M. Sébastien Formica qui exécute son 2^e mandat de conseiller communal à Belmont-Broye, responsable du dicastère des projets communaux et de la commission publique pour sa commune.

Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Sébastien Formica est élu président de l'assemblée des délégués par acclamation. Il présidera dès la prochaine assemblée des délégués.

M. Michel Verdon en profite pour informer l'assemblée que la volonté du CoDir était que la présidence reste en terre fribourgeoise ceci afin de respecter un équilibre entre les 2 cantons étant donné qu'il dirige le CoDir. M. Michel Verdon souhaite la bienvenue à M. Sébastien Formica.

5. Choix de l'organe de révision

a) Présentation

M. Maxime Corthésy passe la parole à M. Yan Volenweider qui donne un rapide complément au message 2024/09 pour la présentation de ce point (**annexe 2**).

La parole est ensuite passée à la commission financière.

b) Rapport de la commission financière

M. Fabien Aeby prend la parole pour la commission financière. Il donne lecture de l'introduction du rapport qui a été envoyé à tous les membres. Il mentionne également que la commission financière s'est réunie plusieurs fois pour analyser les différents messages soumis (**rapport de la commission financière – annexe 3**).

Il fait ainsi part des commentaires et de la proposition de la commission financière suite au message 2024/09 relatif au choix de l'organe de révision. Trois fiduciaires ont été approchées dont le CoDir propose d'attribuer le mandat à la fiduciaire Fiducum à Marly. Cette dernière a fourni la proposition la plus économique ainsi qu'une capacité de réviser les comptes selon le modèle comptable harmonisé MCH2. La commission financière propose de suivre la décision du CoDir et d'attribuer le mandat de révision à Fiducum selon le rapport de la commission financière annexé.

Pour faire suite à la présentation, M. Maxime Corthésy demande si l'assemblée a des questions. Ceci n'étant pas le cas, il est demandé à l'assemblée d'approuver le choix de l'organe de révision.

c) Approbation par l'assemblée du choix de l'organe de révision

Oui : 47

Non : 0

Abstention : 0.

Le mandat d'organe de révision est attribué à la Fiduciaire Fiducum à Marly pour Fr 2'500.00 HT par exercice.

6. Crédit d'investissement complémentaire pour les études STEP

Il est maintenant passé au message 2024/10 (**annexe 4**) relatif au crédit d'investissement complémentaire de CHF 2'292'000.00 TT pour l'étude du projet STEP en vue de la régionalisation de l'épuration des eaux de la région Basse-Broye/Vully.

a) Présentation

La parole est passée à MM. Michel Verdon et Jonas Margot du bureau RWB, pour la présentation de ce point.

Tout le monde a reçu le message dans lequel les raisons de cette demande ont été expliquées. De ce fait, il ne sera pas lu. M. Michel Verdon explique que ce message reflète parfaitement la position du comité de direction qui est conscient du contexte un peu particulier autour de la mise à l'enquête pour le projet Micarna. Ce message est important, il s'agit d'une position du CoDir, pensée, réfléchie, avec pesée d'intérêts et de risques. Malgré tout, la commission financière a fait part dans son rapport de ses doutes et remarques qui ne vont pas dans le même sens que le comité de direction.

M. Michel Verdon passe la parole à M. Jonas Margot qui donne des explications pour une meilleure compréhension quant au pourquoi de cet emprunt supplémentaire de CHF 2'292'000.00.

=> **voir présentation détaillée slides pages 12 à 24 (annexe 5)**

La présentation étant terminée, la parole est passée à la commission financière, M. Fabien Aeby.

b) Rapport de la commission financière

M. Fabien Aeby remercie M. Jonas Margot pour sa présentation. Il mentionne que la commission financière a une vision un peu différente des risques. Il relève toutefois que les enjeux présentés ont été très bien faits et sont clairs. Il donne ensuite lecture du rapport de la commission financière. Pour finir, la commission financière demande à l'assemblée des délégués de refuser ce crédit d'investissement tant que les conventions n'ont pas été adaptées pour permettre de couvrir les risques, la perte de TVA restant limitée par rapport à l'ampleur du projet (**voir rapport de la commission financière – annexe 3**).

Suite aux explications fournies par la commission financière, la discussion est ouverte.

M. Albert Pauchard mentionne avoir reçu le préavis de la commission financière seulement 2 jours avant l'assemblée. Tant la commission financière que le CoDir ont beaucoup de sujets à traiter mais il y a aussi des procédures à respecter. M. Albert Pauchard n'a pas connaissance des délais pour la remise des préavis. Pour une question aussi importante, recevoir les préavis seulement 2 jours avant l'assemblée ne permet pas aux conseillers communaux de se réunir et d'en discuter. Pour la bonne conduite des affaires, un minimum de respect des procédures doit être imposés.

Sur ce, M. Maxime Corthésy consulte les statuts qui ne traitent pas de la temporalité pour la transmission du rapport de la commission financière.

M. Fabien Aeby remercie M. Albert Pauchard pour sa très bonne remarque. Il relève que la commission financière s'est réunie le 3 septembre. Ils ne sont que 3 membres. C'est après avoir pris connaissance des rapports, qu'il s'est rendu compte que ces 2 collègues étaient absents. De ce fait, il est très content que M. Sylvain Carrard ait pu lui apporter aide et soutien. M. Fabien Aeby propose à l'assemblée de discuter ouvertement de ce point ce soir. Ensuite, si l'assemblée ne se sent pas à l'aise, il propose d'ajourner la décision et de continuer la discussion.

La parole est ensuite passée à M. Sylvain Carrard. Ce dernier explique que le message a été transmis à l'assemblée afin qu'elle puisse avoir un minimum de clarté sur la position de la commission financière et se préparer. En prenant connaissance du dossier le 3 septembre dernier, M. Sylvain Carrard a pris conscience de sa complexité et de son ampleur.

M. Jean-Luc Amiet se joint aux remarques concernant les délais un peu courts pour prendre une décision. Dans le planning financement et charges financières, il est parlé d'études qui seraient partiellement subventionnées par le canton et la confédération. Il demande s'il est possible d'avoir une idée de ce que représente ce « partiellement ». M. Jonas Margot explique que la confédération subventionne à 75 % les études liées au traitement des micropolluants. Le canton de Vaud finance 35 % des études liées au traitement de l'azote sur la STEP. Globalement, cela correspond à l'ordre de 10 % des prestations pour la partie cantonale et environ 5-10 % pour la partie micropolluants de la confédération sur l'entier des études. M. Jean-Luc Amiet demande si cela peut être chiffré. M. Jonas Margot lui répond que le montant sera calculé sur le coût des travaux. Ensuite, le même ratio sera effectué sur le coût des honoraires. Cela se fera uniquement si la STEP traite les micropolluants.

M. Michaël Willimann apporte des précisions sur le retard du projet Micarna qui n'est pas lié aux oppositions. Le retard qu'a pris le projet, dès le départ, vient du fait que Migros a redimensionné son projet ; ce qui leur a pris 7 ou 8 mois pour recalculer le coût. L'EBBV voulait déjà commencer les études mais ils ne pouvaient pas le faire étant donné qu'ils n'étaient pas constitués. Même sans

opposition, pour obtenir le permis, cela va durer à peu près encore une année pour avoir une réponse (juillet 2025). Finalement, aujourd'hui, la question se pose pour le crédit d'étude qui doit être voté. Est-ce de l'argent jeter par la fenêtre ? Si la présentation a bien été comprise, ce n'est pas le cas. Le travail devra être fait ; rien n'empêche qu'il se fasse déjà. En ce qui concerne le redimensionnement, la STEP industrielle ne serait pas mise en service si Micarna devait ne pas venir. M. Jonas Margot précise qu'il s'agit de l'équipement propre aux eaux de Micarna mais équivalent pour n'importe quelle industrie qui viendrait sur le site. De ce fait, M. Michael Willimann stipule que le crédit d'étude présenté ce soir devra de toute façon se faire. M. Jonas Margot précise encore que de toute façon cela devra être fait, sauf si amendement du risque du projet. De toute manière, l'EBBV doit le racheter dès le début des travaux. Le risque est aujourd'hui que sur les intérêts. M. Michael Willimann ajoute que le risque pour le projet ne dépend pas du nombre d'oppositions.

Il est ensuite demandé pourquoi l'étude de la petite partie coûte autant que l'étude de tout le reste. M. Jonas Margot précise qu'à la base, l'ECPF a préfinancé la tranche 1. Ceci veut dire que cela obligeait Micarna à mettre en service la STEP en 2025, ce qui n'est pas compatible avec le planning EBBV. Donc, il faut construire tous les ouvrages nécessaires pour traiter les eaux industrielles. Aujourd'hui, les bassins qui sont construits concernent uniquement les pré-traitements. Il s'agit donc de ce qu'on peut ne pas faire si Micarna retarde son projet. Cela serait alors un investissement perdu si Micarna ne venait pas. Le reste correspond à l'entier des besoins pour les 24'000 équivalents habitants industriels de Micarna. On a besoin de cette capacité de traitement. L'ECPF a reçu une demande d'une industrie pour 12'000 équivalents habitants. La demande est donc déjà là. Il n'y a aucune crainte que cela ne s'utilise jamais. Le site Agrico est dédié à l'agro-alimentaire qui va s'équiper. En résumé, aujourd'hui l'EBBV finance la moitié en termes d'études ; l'autre moitié est prévue d'être préfinancée par l'ECPF. Mais, avec une moitié, on ne fait pas le traitement des eaux EBBV. M. Jonas Margot précise que sans cet argent, le projet s'arrête.

M. Jonas Margot explique encore que l'ECPF souhaite avancer par découpage ce qui n'est pas compatible avec un projet de STEP. Pour un projet STEP de cette envergure, il est nécessaire d'obtenir un crédit global.

M. Sylvain Carrard revient sur la temporalité quant à la délivrance du permis et est d'avis que le permis de base sera délivré après 1 ½ an puis encore 1 année pour le traitement des oppositions. M. Jonas Margot lui répond que selon son expérience des permis de construire, cela dure entre 6 et 8 mois avec oppositions, sans recours au Tribunal cantonal.

Mme Géraldine Mosimann demande si l'ECPF est favorable à ce que le CoDir reprenne toute la gestion du projet. M. Jonas Margot lui répond que l'ECPF n'a jamais voulu construire une STEP. L'EBBV a la mission de traiter les eaux des communes membres ; l'ECPF n'a pas du tout cette mission. Aujourd'hui, il y a une convention avec l'ECPF qui précise que si les travaux débutent en 2026, l'EBBV doit reprendre le tout, donc l'enjeu avec la TVA. Un nouveau contrat qui précise toutes les conditions doit être établi mais il dépend du résultat de ce soir.

M. Michael Willimann demande quels sont les risques si l'assemblée dit oui ou non au crédit ? M. Jonas Margot répond que, si l'assemblée dit non, le risque est lié à la gestion de projet et au maintien de la complexité à 2 maîtres d'ouvrage. L'autre risque est lié à la TVA chiffré à 8 % de surcoût. Il y a aussi un risque au niveau du planning s'il n'est pas tenu ; l'EBBV est leader sur le projet grâce aux réconciliations de planning mais cela sera plus compliqué pour la gestion.

M. Michel Verdon mentionne qu'il a beaucoup été discuté du planning 2029 et qu'il est encore jouable. Pour rappel, l'étude a été commencée fin 2018. Le COPIL s'est mis en place en 2019. Il était espéré que le teaming se réalise par rapport à l'état des STEP. Il était aussi espéré une mise en service fin 2026 début 2027, c'est devenu 2028 et maintenant 2029. Il reste toutefois un aspect qui n'a pas été abordé ce soir, soit 7 STEP qui sont soit totalement en bout de vie ou extrêmement énergivores,

qui sont d'un vieux style et qui traitent l'eau tant bien que mal. Maintenant, il est proposé une STEP qui sera presque autonome au niveau énergétique, ce qui permettra de désactiver ces STEP. Le risque ce soir, si ce crédit n'est pas voté, est que le planning va glisser jusqu'en 2030-2031 quel que soit l'effet des procédures. A tel point que le CoDir va encore analyser et attendre pour en savoir plus sur ces oppositions. Le CoDir ne peut imaginer jusqu'où ira Greenpeace avec les oppositions. Pour terminer, M. Michel Verdon remercie M. Jonas Margot pour sa présentation courageuse et transparente. Il remercie aussi M. Fabien Aeby pour avoir apporté des éléments supplémentaires. L'assemblée a maintenant pu se faire une idée de la position du CoDir.

M. Fabien Aeby rebondit sur le fait que la discussion est importante, le sujet est compliqué. Plusieurs éléments font maintenant penser que la petite pause serait bien. Il faut renégocier les conventions et clarifier les oppositions. Ce sont des éléments très importants pour comprendre le futur du projet. Il a aussi été parlé du changement de paradigmes où l'EBBV va prendre la main. Il s'agit d'un grand changement dans le projet. Comment refléter ce message dans la manière de gérer en refaisant les conventions pour régler les détails importants discutés ce soir. Une pause de 2 ou 3 mois ne va pas endommager le projet. Les appels d'offres peuvent être faits en début d'année prochaine afin d'obtenir les réponses aux éléments encore à traiter. M. Fabien Aeby a besoin d'être encore convaincu. Le risque si le crédit est refusé et de donner un peu plus de travail au CoDir pour arriver avec la nouvelle convention ; il ne manque pas grand-chose.

M. Sébastien Formica n'est pas tout à fait d'accord avec le dernier élément. Il a bien compris que le CoDir a besoin d'un signal assez fort de l'assemblée pour aller discuter avec l'ECPF et pouvoir renégocier ces interventions. Le traitement des oppositions doit se faire en parallèle. Si les projets sont retenus, les coûts vont prendre l'ascenseur. Aujourd'hui, c'est un budget, c'est de l'argent public qui sera libéré ou pas ce soir. Au-delà de cet argent public, il s'agit aussi d'un signal fort de l'assemblée envers le CoDir pour leur dire qu'ils sont compris, qu'ils peuvent continuer à travailler. M. Sébastien Formica n'est pas convaincu que dans 2 mois le CoDir aura plus d'informations. Dans une année ou deux ans, beaucoup de temps aura été perdu et se répercutera sur le projet d'un point de vue temps et argent.

M. Victorio Quercia rebondit sur les discussions. Il a entendu les dires de M. Fabien Aeby sur les besoins d'une pause mais, en même temps, la mission est de réaliser notre épuration des eaux, mission qui a été déléguée par nos communes. Si l'assemblée vote contre ce soir, cela n'aidera pas le comité de direction. Il a besoin de prendre la main par rapport à ce projet compliqué. Projet compliqué au départ mais très bien été expliqué ce soir. Cela se complique d'un côté industriel mais les délégués doivent poursuivre la mission. Si une petite pause est nécessaire, nous devons faire confiance au comité de direction. Le CoDir saura attendre et voir les évolutions des oppositions. Il n'y a pas d'intérêt aujourd'hui de freiner et de risquer de retarder le projet et que cela devienne encore plus cher que maintenant.

M. Maxime Corthésy intervient en tant que délégué. Il rappelle que lors de la constitution de l'EBBV, un bras de fer assez long avec l'ECPF avait eu lieu pour savoir qui sortait l'argent notamment pour le risque lié à l'industriel. Cela a été houleux et long pour trouver un accord pour que l'ECPF prenne le risque de ces études industrielles. Aujourd'hui, c'est honorable de vouloir avancer mais, en fin de compte, on reprend le risque qu'on a voulu absolument donner à l'ECPF à la création de l'EBBV. On fait le contraire de ce que l'on a voulu à la création. Concernant la TVA, il aurait souhaité avoir un projet de convention validé ou une validation d'intention de la part de l'ECPF qui continuerait d'assumer le risque qu'on a voulu leur répercuter à la base. Pour les oppositions, M. Maxime Corthésy ne se fait pas trop d'illusions ; cela ne va pas se limiter à la commune.

M. Jonas Margot reprend la parole. Il revient sur la discussion constructive en 2022 avec la commune d'Avenches qui a permis de faire ces conventions. Le risque financier est porté par l'ECPF. Ce qui est bloqué avec la convention est le risque sur l'entier, soit les CHF 30 millions de la STEP industrielle. Ce

risque est toujours couvert par l'ECPF selon la convention signée. L'EBBV ne reprend pas du tout le risque sur la partie étude. Le risque est déjà avec la convention puisque l'EBBV s'est engagé à racheter dès le début des travaux de la tranche 2. Même si l'ECPF rengage 2 millions, dès le 1^{er} coup de pioche, l'EBBV reprend ces 2 millions. Le risque n'est pas sur ces 2 millions. Le risque est si l'on devait ne rien faire avec ces 2 millions. Ce qui n'est pas le cas. Quelque chose de concret se dessine. Depuis 2022, nous avons une nouvelle convention signée avec Micarna, qui est une reprise complète des coûts liés à la partie Micarna (24 millions), qui sont couverts par cette convention. Il n'y a pas de reprise de risque financier, il y a une reprise de la maîtrise financière. Il y a un risque sur les intérêts financiers, partie amortissements, qui sont couverts par la différence de TVA. M. Jonas Margot précise que le risque financier a été analysé. Il porte aujourd'hui que sur les intérêts.

M. Philippe Cotting vient sur un élément qui n'a pas été relevé, à savoir que pour certaines communes qui ont des STEP en bout de course, s'il faut tenir 3 ans ou plus, cela sera un gros problème et un risque financier pour les communes qui devront tenir leur STEP jusqu'en 2029 ou plus. D'un point de vue communal, cela va coûter cher.

Mme Géraldine Mosimann mentionne ne pas avoir regardé la mise à l'enquête mais demande si la STEP est comprise dans tout le projet Micarna ou si c'est séparé. Vous avez accepté que ce soit une STEP industrielle avec ou sans Micarna et que les oppositions, plus lourdes, continuent sur la partie Micarna. M. Jonas Margot lui répond que la mise à l'enquête déposée est pour une STEP, il n'y a plus une STEP industrielle et une STEP communale, mais une seule STEP indépendante du projet de Micarna. Ce sont deux projets séparés. La mise à l'enquête ne concerne pas le traitement des eaux de Micarna mais le traitement des eaux des 10 communes. Les procédures sont indépendantes, nécessaires pour l'EBBV, pour traiter les eaux des 10 communes. Cela est indépendant de ce qui va se passer sur Micarna.

M. Fabien Aeby relève qu'actuellement, il y a 247 oppositions sur la STEP. Parmi ces 247 oppositions, certaines sont clairement liées au fait que l'industrie vient dans cette STEP et d'autres indirectement liées à la STEP mais parce que Micarna viendrait. Bien que M. Fabien Aeby ait entendu les craintes par rapport au retard et aux STEP vieillissantes, le risque sur la STEP est là. Il y a beaucoup de chance pour que le retard soit dû aux 247 oppositions et au traitement de ces dernières. Plusieurs échanges ont lieu entre les délégués. M. Fabien Aeby souhaite une bonne discussion sur ce point afin que les enjeux soient bien compris. Ce que la commission financière a essayé de faire comprendre dans son préavis.

M. Jean-François Milliet partage les avis de ses collègues. Il ne se voit pas demander au conseil de Cudrefin de retaper les STEP pour qu'elles tiennent encore plusieurs années. Maintenant, nous devons vraiment avancer avec ce projet.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au point suivant :

d) Approbation par l'assemblée du crédit d'investissement pour les études STEP et réseaux

M. Maxime Corthéy demande à l'assemblée des délégués d'approuver le crédit d'investissement pour les études STEP et réseaux à l'aide des feuillets remis.

Oui : 42

Non : 5

Abstention : 0

Le message 2024/10 est accepté à la majorité.

Il est ensuite passé au point suivant :

7. Crédit budgétaire supplémentaire (budget des investissements 2024)

a) Présentation

La parole est passée à M. Michel Verdon pour la présentation de ce point - Message 2024/11 reçu (*annexe 6*).

Suite à l'acceptation du crédit d'investissement complémentaire de CHF 2'292'000.00 qui vient d'être validé, il s'agit maintenant d'ajouter au budget des investissements 2024 un montant de CHF 600'000.00 lié aux études de projet de la tranche 1.

b) Rapport de la commission financière

La parole est passée à M. Fabien Aeby. Le rapport ne sera pas lu, il découle directement de la décision qui vient d'être prise. La commission financière a maintenu son préavis (*voir rapport de la commission financière – annexe 3*).

La parole n'étant pas demandée, M. le vice-président propose de passer au point suivant :

c) Approbation par l'assemblée

Il est demandé aux membres de l'assemblée des délégués d'approuver le crédit budgétaire supplémentaire (budget des investissements 2024) à l'aide des bulletins de vote.

Oui : 47

Non : 0

Abstention : 0

Le budget supplémentaire (budget des investissements 2024) est accepté à l'unanimité.

Il est passé au point suivant :

8. Budgets 2025

a) Budget de résultat 2025

o Présentation

La parole est passée à M. Michel Verdon, à la place de la boursière excusée ce soir, pour la présentation de ce point – Message 2024/12 (*annexe 7*).

Le budget de résultat 2025 présente un résultat équilibré, soit :

- Charges : CHF 256'500.00
- Produits : CHF 256'500.00.

Par rapport à 2024, ce budget est quasiment similaire. La différence se joue dans les charges financières pour la partie résultat. Pour les investissements, CHF 1,6 millions sont issus des résultats de ce soir, soit en complément des CHF 600'000.00 acceptés. Il est estimé CHF 1 million sur la STEP – tranche 2, qui s'additionne aux CHF 1,6 millions. Sur les réseaux, il est aussi estimé CHF 1 million déjà sur 2025. Si on cumule les trois chiffres, cela correspond au budget d'investissement de CHF 3,6 millions tels qu'estimé aujourd'hui.

La recommandation du CoDir à l'assemblée est d'accepter le budget de résultat 2025 et le budget des investissements 2025 tels que présentés.

La parole est passée à la commission financière.

○ **Rapport de la commission financière**

M. Fabien Aeby mentionne que la commission financière a analysé le budget. Il s'agit d'un budget assez petit et simple. Il y a peu de différences sur la structure du budget et les montants établis par rapport aux différents résultats ou investissements. Le budget a été refusé par la commission financière en regard des CHF 1,6 millions afin d'être cohérents dans les décisions. Etant donné que l'assemblée des délégués s'est prononcée favorablement sur le message 2024/10, elle propose également d'accepter les budgets présentés (**voir rapport de la commission financière – annexe 3**).

L'assemblée n'ayant pas de questions, il est passé au point suivant :

○ **Approbation du budget de résultats et du budget des investissements 2025**

M. Maxime Corthésy propose à l'assemblée des délégués d'approuver le budget de résultat et le budget des investissements 2025 en levant les feuillets remis.

Oui : 47

Non : 0

Abstention : 0

Le budget de résultat et le budget des investissements 2025 sont acceptés à l'unanimité.

Il est passé au point suivant :

9. Autorisation de découvert du compte courant

a) Présentation

La parole est passée à M. Yan Vollenweider pour la présentation de ce point – Message 2024/13 (**annexe 8**).

b) Rapport de la commission financière

La parole est passée à M. Fabien Aeby pour le rapport de la commission financière (**voir rapport de la commission financière annexe 3**).

Cette dernière a étudié le mécanisme afin de connaître les alternatives possibles. Ces dernières sont assez compliquées au niveau comptable car cela demanderait de faire un compte par commune et d'enregistrer les communes qui payeraient plus tard ou plus tôt et de refacturer les intérêts annuels si les communes payeraient tard. De ce fait, il serait souhaitable que les communes payent les tranches dans les délais. De cette manière, il n'y aurait pas besoin de recourir à ces frais qui sont relativement mineurs. Il n'y a pas de raison de recourir à un emprunt pour couvrir ces frais, les taux étant un peu plus élevé. Toutefois, il fait confiance à la comptable pour les limiter et aux communes pour payer dans les temps.

L'assemblée n'ayant pas de question, il est passé au point suivant :

c) Approbation par l'assemblée de l'autorisation de découvert du compte courant

Il est proposé à l'assemblée des délégués d'approuver la demande d'autorisation de découvert de CHF 100'000.00 du compte courant :

Oui : 47

Non : 0

Abstention : 0

La demande d'autorisation de découvert de CHF 100'000.00 du compte courant est approuvée à l'unanimité.

10. Etat d'avancement du projet STEP

M. Jonas Margot donne les explications sur la répartition des différents volumes du bâtiment et leur fonctionnement.

=> **voir présentation slides 39 à 48 (annexe 9).**

La parole est passée à l'assemblée pour ces questions :

M. Fabien Aeby demande à recevoir l'été prochain, si possible un mois avant l'assemblée, une présentation préliminaire du projet d'investissement afin d'en discuter en détail avec la commission financière au vu du crédit qui sera demandé.

Sur ce, M. Didier Schouwey mentionne qu'il serait également bien que les conseils communaux et les conseillers soient aussi invités à cette séance.

11. Etat d'avancement du projet réseaux

M. Jonas Margot poursuit avec une présentation pour ce point.

=> **voir présentation slides 50 et 51 (annexe 10).**

L'assemblée n'ayant pas de question, il est passé au dernier point :

12. Divers

M. Michel Verdon donne quelques informations, à savoir :

Changement de membres au sein du CoDir

Suite à la fusion de Grolley-Ponthaux, M. Guillaume Rohrbasser laissera ses fonctions au CoDir au 1er janvier 2025. Des remerciements par acclamation lui sont adressés pour son rôle au sein du CoDir. M. Jan Salzmänn sera membre du CoDir pour Grolley-Ponthaux dès mai 2025. Il sera nommé en tant que membre du CoDir lors de l'assemblée des délégués en avril 2025. Les statuts devront être revus suite à cette fusion et passés en assemblée au printemps prochain.

Il est encore à prendre note de la date de la prochaine assemblée des délégués qui aura lieu le

Jeudi 10 avril 2025 à 19 h 00 (heure à définir) à Cudrefin

ainsi que :

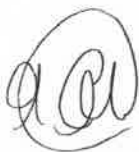
Autre séance à venir juin 2025 (à définir) : crédit réalisation STEP.

Pour terminer, M. Michel Verdon remercie l'assemblée pour le débat de ce soir qui était intéressant. Les soucis relevés par la commission financière ont également interpellé le CoDir. Il remercie également M. Jonas Margot pour ces présentations ainsi que M. Fabien Aeby pour qui il n'était pas évident d'analyser tous ces points. Les débats se sont menés dans la courtoisie.

L'assemblée est invitée à partager le verre de l'amitié organisé par la commune de Belmont-Broye.

M. Maxime Corthésy souhaite une bonne rentrée à chacun et clôt l'assemblée, il est 21 h 03.

Pour l'assemblée des délégués :



Maxime Corthésy
Vice-Président



Laurence Baliacas
Secrétaire

St-Aubin, le 3 octobre 2024.

Annexes :

- *Annexe 1 : liste des présences*
- *Annexe 2 : message 2024/09*
- *Annexe 3 : rapports de la commission financière*
- *Annexe 4 : message 2024/10*
- *Annexe 5 : slides - présentation crédit d'investissement complémentaire pour les études STEP*
- *Annexe 6 : message 2024/11*
- *Annexe 7 : message 2024/12*
- *Annexe 8 : message 2024/13*
- *Annexe 9 : slides – état d'avancement du projet STEP*
- *Annexe 10 : slides – état d'avancement du projet réseaux.*

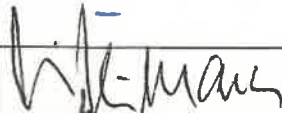



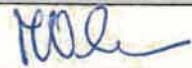
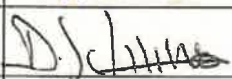



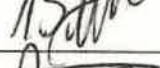

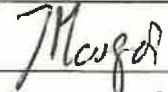




Assemblée des délégués de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux de la région Basse-Broye – Vully (EBBV) du 19.09.2024

Feuille des présences

Merci de remplir si nécessaire et apposer votre signature pour attester de votre présence.

Délégués Assemblée			
Fonction	Nom Prénom	Signature	Suffrage
Délégué Avenches	Aeby Fabien		10 voix
Délégué Avenches	Corthésy Maxime		
Délégué Avenches	Jost Pierre-Yves		
Délégué Avenches (suppléant)	Eric Beytrison	-	
Délégué Avenches (suppléant)	Enrico Fiechter	-	
Délégué Belmont-Broye	Currat Fabrice	excusé	11 voix
Délégué Belmont-Broye	Formica Sébastien		
Délégué Belmont-Broye	Mouliet Anita	-	
Délégué Belmont-Broye (suppléant)	-	-	
Délégué Cudrefin	Baumann Fabien		4 voix
Délégué Cudrefin	Amiet Jean-Luc		
Délégué Cudrefin (suppléant)	Maeder Pascal	-	
Délégué Delley-Portalban	Keusen Jean-Daniel		2 voix
Délégué Delley-Portalban (suppléant)	Hotz Patrick	-	
Délégué Faoug	Lavanchy Théodore	-	2 voix
Délégué Faoug (suppléant)	Sylvain Carrard		
Délégué Gletterens	Schorderet Willy		2 voix
Délégué Gletterens (suppléant)	-	-	
Délégué Grolley	Robyr Nicolas	-	4 voix
Délégué Grolley (suppléant)	Ferri Gianmarco		
Délégué Ponthaux	Salzmann Jan		1 voix

Délégué Ponthaux (suppléant)	Julmy Antoine		
Délégué Saint-Aubin	Wilimann Michael		4 voix
Délégué Saint-Aubin	Collaud Anne Pascale		
Délégué Saint-Aubin (suppléant)	—	—	
Délégué Vully-les-Lacs	Bally Alain	—	7 voix
Délégué Vully-les-Lacs	Géraldine Mosimann		
Délégué Vully-les-Lacs	Victorio Quercia		
Délégué Vully-les-Lacs (suppléant)	Haenni François	—	
			Total : 47 voix
Candidats au Codir			
Fonction	Nom Prénom	Signature	
Vully-les-Lacs	Verdon Michel		
Saint-Aubin	Schouwey Didier		
Grolley	Rohrbasser Guillaume		
Delley-Portalban	Cotting Philippe		
Avenches	Vollenweider Yan		
Cudrefin	Milliet Jean-François		
Belmont-Broye	Pochon Olivier		
Autres personnes			
Fonction	Nom Prénom	Signature	
Ingénieur conseil, RWB Vaud SA	Margot Jonas		
Administratrice des finances	Guisolan-Vésy Karine	 excusée	
Secrétaire assemblée des délégués	Baliacas Laurence		
Journal La Liberté	Francey Delphine	—	

Message 2024/09 du Comité de direction à l'assemblée des délégués du 19 septembre 2024

Choix de l'organe de révision

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les délégués,

Nous vous transmettons, par la présente, le message concernant le choix de l'organe de révision.

1. Introduction

Selon l'art. 27, al. 1 des statuts de l'association intercommunale EBBV, l'organe de révision est choisi par l'assemblée des délégués, sur proposition de la commission financière.

Le Comité de direction a demandé trois offres aux fiduciaires suivantes : Core Fiduciaire SA à Fribourg, BDO SA Fribourg à Bulle et Fiducocom SA à Marly.

2. Choix de l'organe de révision

Suite au retour des offres, l'offre la plus avantageuse a été reçue de la fiduciaire Fiducocom SA à Marly, pour un montant de CHF 2'500.- HT par exercice.

Selon l'art. 27, al. 4 des statuts, l'organe de révision est nommé pour le contrôle de trois exercices. Une ou deux reconductions sont possibles ; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.

3. Conclusion

Le Comité de direction recommande à l'Assemblée des délégués le choix de l'organe de révision suivant : Fiducocom SA à Marly.

Personne référente du Codir : Yan Volenweider

Séance des Délégués 19/09/2024

Rapport de la Commission Financière de l'EBBV à l'assemblée des délégués.

La commission financière s'est réunie avec le CODIR le mardi 3 septembre 2024 pour recevoir les explications sur les messages à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du 19 septembre 2024. La commission financière était composée de Sylvain Carrard et Fabien Aebly. Le CODIR était représenté par Mmes Karine Guisolan, comptable, Karine Vulliamin, BAMO, Yann Vollenweider, membre et Michel Verdon, président du CODIR.

La commission financière, y compris Mme Anita Moullet, s'est consultée plusieurs fois afin d'analyser les différents messages qui lui ont été soumis et propose à l'assemblée des délégués les compléments et positions suivants

Message 09 - Choix de l'organe de révision

- Trois fiduciaires ont été approchées et trois offres sont rentrées. Le CODIR propose de confier le mandat à Fiducom qui a fourni la proposition la plus économique (2'500 CHF). Un critère de sélection concernait la capacité de réviser les comptes selon le modèle comptable harmonisé MCH2. Les deux autres fiduciaires, Core et BD0, ont demandé respectivement 5'000.- et un montant légèrement supérieur à 3'000.-
- La commission financière propose de suivre la décision du CODIR et d'attribuer le mandat de révision à Fiducom.

ont complémentaire de CHF 2'292'000.- TTC pour la régionalisation de l'épuration des eaux de la

modifier la méthode de financement des ix liés à la STEP industrielle pour des 'est pas soumis à la TVA et ne pourrait, ipérer la TVA facturée par les entreprises 'est soumise à la TVA et pourrait ainsi ie. Au vu des montants d'investissements is finances reconnaît le bien fondé de

financière relève qu'à la suite des La dynamique du projet à changé. ir une mise en service de la STEP 26 n'est plus nécessaire ni réaliste. Par is partenaires privés de la STEP, soit sa sont plus les principaux moteurs du

désirer conserver la dynamique actuelle investissement qui permettrait de réaliser icipaux en 2024 pour 600'000 CHF. Le reste ument serait utilisé en 2025 pour la le l'ouvrage de la tranche 1 et e pour démarrer les travaux au début 2026. CPF et l'EBBV ne correspond plus à ce ment. Elle doit être modifiée pour est l'EBBV qui prend l'initiative dans la 1 et procédera aux emprunts. Le rachat à la mise en service ne sera alors plus des amortissements comptables n'est plus ion mentionne "tant et aussi longtemps que été de l'ECPPF". Si l'EBBV procède aux st de facto propriétaire de la tranche 1. ositions, il n'est pas possible de mis de construire pourra être délivré. La

pérennité du projet tel que présenté ne peut être garantie. A l'heure actuelle, il n'existe aucune certitude que ce projet puisse se réaliser sous sa forme actuelle, ni que la partie industrielle de la STEP corresponde aux besoins futurs de l'occupation du site Agrico. Par conséquent, investir de l'argent public à ce moment du projet est risqué. La commission des finances met en garde l'assemblée des délégués et recommande la prudence et demande une gestion des risques adaptée, notamment les risques que le projet ne puisse pas se réaliser ou nécessite un redimensionnement significatif.

- Aucune des deux conventions en vigueur, à savoir celle entre l'ECPF et l'EBBV ainsi que celle entre Micarna et l'EBBV, ne couvre la question des emprunts. En cas de redimensionnement ou de l'abandon du projet, les montants empruntés resteront à la charge de l'association de communes. Pour permettre à l'EBBV d'emprunter et financer la phase 1, l'ECPF doit s'engager à rembourser ces emprunts dans le cas où le projet de la STEP serait redimensionné ou abandonné.
- En conséquence de ce qui précède, la commission des finances ne peut pas soutenir cette demande du CODIR et demande à l'assemblée des délégués de refuser ce crédit d'investissement tant que les conventions n'ont pas été adaptées et permettent de couvrir les risques mentionnés ci-dessus.
- La commission financière relève que si les appels d'offres doivent impérativement intervenir fin 2024, l'ECPF peut toujours les financer selon les conventions en vigueur avec une perte liée à la TVA qui reste limitée par rapport à l'ampleur du projet (environ 50'000 CHF).

Message 11 - Crédit budgétaire supplémentaire lié au budget des investissements 2024

- En raison du préavis négatif donné un message no 10. La commission des finances ne supporte pas ce message et demande à l'assemblée des délégués de refuser cette proposition. Avant d'effectuer ces appels d'offres, une temporisation dans

l'échéancier du projet pour permettre le traitement des oppositions et une plus grande visibilité sur le partenariat avec les industries nous semble plus raisonnable.

Message 12 - Budgets 2025

- Les budgets 2025 comprennent les emprunts mentionnés dans les messages no 10 et 11. Comme la commission financière ne supporte pas ces messages, elle demande d'adapter le budget d'investissements, mais aussi, dans une moindre mesure, les amortissements du budget de fonctionnement aux décisions de l'assemblée des délégués.

Message 13 - Demande d'autorisation de découvert de CHF 100'000 du compte courant

- Après avoir entendu Mme Guisolan sur cette proposition et discuté des alternatives, la commission financière appuie cette demande du CODIR. Ce mode de financement transitoire permet une gestion simplifiée et n'apporte pas de réels désavantages. Cette autorisation de découvert peut être acceptée par l'assemblée des délégués.

Pour la commission financière
Fabien Aeby

Message 2024/10 du Comité de direction à l'assemblée des délégués du 19 septembre 2024

Crédit d'investissement complémentaire de CHF 2'292'000.- TTC pour l'étude du projet STEP en vue de la régionalisation de l'épuration des eaux de la région Basse-Broye/Vully

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les délégués,

Nous vous transmettons, par la présente, le message concernant le crédit d'investissement complémentaire pour l'étude du projet STEP.

1. Introduction

Un crédit d'investissement d'un montant de CHF 4'065'000 TTC, pour l'étude des projets STEP et Réseaux de transport a été approuvé par l'assemblée des délégués le 29 février 2024. Ce crédit inclut les études nécessaires à la STEP tranche 2, c'est-à-dire les ouvrages liés à la partie communale de la STEP.

Il était prévu que les études de la STEP tranche 1, c'est-à-dire les ouvrages liés à la partie industrielle, soient préfinancées par l'ECPF (Etablissement Cantonal de Promotion Foncière), propriétaire du site AgriCo, selon la convention de collaboration signée en août 2023, liant les communes membres de l'EBBV et l'ECPF.

Des discussions entre l'EBBV et l'ECPF ont cependant mis en évidence des enjeux économiques importants en lien avec la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les prestations préfinancées par l'ECPF et rachetées par la suite par l'EBBV. En effet, l'ECPF n'a pas la possibilité de récupérer la TVA sur les prestations qu'il finance.

Afin de réaliser des économies sur le coût final de la STEP régionale, l'association EBBV souhaite débloquent un crédit d'investissement complémentaire, objet du présent message, afin de financer directement toutes les prestations d'études nécessaires au démarrage des travaux de la STEP complète, planifié à début 2026. Ce crédit complémentaire porte sur les études liées à la STEP tranche 1 et vient ainsi compléter le crédit initial lié à la STEP tranche 2.

2. Problématique de la récupération de la TVA

L'ECPF n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Cependant, toutes les autres entités engagées dans le projet de la STEP le sont : les mandataires, les entreprises et l'EBBV. L'EBBV a en effet fait le choix d'être assujettie à la TVA, afin de pouvoir récupérer la TVA sur les factures payées pour la réalisation des projets de régionalisation d'épuration des eaux, dont la STEP.

L'ECPF ne peut ainsi pas récupérer cette taxe sur les factures payées pour les études et la réalisation de la tranche 1 de la STEP. Au moment du rachat par l'EBBV, le montant total payé sera facturé sous forme de forfait (et non de TVA récupérable).

Les enjeux financiers sont importants car la TVA représente un montant de 8.1 % (taux actuel) sur toutes les factures. Et donc toutes les dépenses rachetées à l'ECPF pour le projet STEP auront un surcoût de 8.1%.

A titre d'exemple, sur le montant des prestations du planificateur général de la STEP faisant partie du présent crédit d'études, le montant en jeu pour la TVA non récupérable se monte à CHF 143'370.-.

3. Détail du crédit d'investissement complémentaire lié aux études STEP

Le détail du crédit d'investissement complémentaire lié aux études STEP se présente comme suit :

STEP EBBV : Montants des honoraires phases projet	
BAMO technique et DGP générale	150 000,00
Prestations d'ingénieurs (Planificateur général)	1 770 000,00
Divers et imprévus (10% arrondi)	200 000,00
Total STEP (HT)	2 120 000,00

Montant total du préavis (HT)	2 120 000,00
TVA (8.1%)	171 720,00
Montant total (TTC)	2 291 720,00

L'ensemble des prestations énumérées ci-dessus se monte à CHF 2'292'000.- TTC (montant arrondi).

Ces prestations couvrent l'ensemble des études restantes ainsi que l'accompagnement nécessaire pour débiter les travaux de réalisation de la STEP complète au début 2026. Elles incluent les honoraires selon les cahiers des charges des normes SIA 103 et SIA 108.

Les prestations liées aux phases SIA sont les suivantes :

- Phase SIA 32 : Finalisation du projet de l'ouvrage STEP tranche 1
- Phase SIA 41 : Appel d'offres STEP tranche 1
- Phase SIA 51 : Projet d'exécution pour démarrer le chantier STEP au début 2026 (couvrant les études nécessaires au démarrage des travaux génie-civil (travaux spéciaux et préparatoires) pour la STEP complète).

Les phases SIA suivantes, soit SIA 52 Exécution de l'ouvrage et SIA 53 Mise en service, feront parties du crédit de réalisation des ouvrages, qui sera soumis à l'Assemblée des délégués, en juin 2025.

Le coût du crédit complémentaire est basé sur les montants des contrats conclus respectivement entre le planificateur général de la STEP (Groupement StaRRE¹) et l'ECPF, ainsi que le bureau de maître de l'ouvrage (RWB) et l'ECPF pour les prestations associées aux études de la STEP. Au final, ce crédit d'étude couvrira les prestations suivantes :

- **Prestations BAMO (Bureau d'Appui au Maître Ouvrage) et DGP générale**
 - Direction Générale et administrative du projet ;
 - Suivi financier global et gestion des budgets ;
 - Elaboration et gestion du planning général.
 - Séances mensuelles de projet avec les ingénieurs spécialistes ;
 - Soutien technique et conseil au MO ;
 - Demande de subventions ;
 - Coordination des prestations et des intervenants ;
 - Gestion de la documentation et des échanges de données.
- **Etudes de projet d'ouvrage, appels d'offres d'entreprises, projet d'exécution**
 - Phases 32, 41 et 51 pour la STEP régionale tranche 1
 - Phase 51 pour la STEP régionale tranche 2 jusqu'au démarrage du chantier prévu à début 2026

4. Economies escomptées

Une partie des prestations faisant partie de ce crédit d'investissement complémentaire bénéficieront des subventions fédérales et cantonales vaudoises, comme les autres prestations liées à la réalisation de la STEP régionale.

Le montant de ces subventions ne figure pas au budget 2025, étant donné que le versement des acomptes interviendra seulement lors de la phase de réalisation des ouvrages.

5. Détails du financement

Une partie de cet investissement sera financée par les entreprises du site AgriCo (financement via les annuités).

Le financement du projet sera assuré par l'association EBBV, au moyen de l'emprunt. L'association refacturera aux communes membres, après déduction des prestations vendues à des tiers (notamment aux industries), les frais financiers annualisés (amortissements et intérêts annuels) selon la clé de répartition des investissements (art. 29 à 32, et annexe 1 des statuts).

Le présent crédit complémentaire d'étude couvre le montant des études de projet nécessaires au début des travaux de réalisation de génie civil (travaux spéciaux et travaux préparatoires) de la STEP régionale. Le début de ces travaux est planifié pour début 2026. Les prestations du bureau d'appui au maître de l'ouvrage et de direction de projet générale pour les ouvrages de la tranche 1 de la STEP sont également incluses.

Le contrat prévu pour signature entre l'ECPF et l'EBBV en automne 2024, clarifiera notamment la répartition du financement des prestations liées à la réalisation de la STEP régionale entre celles qui sont préfinancées par l'ECPF et celles qui sont directement financées par l'EBBV.

L'organigramme de gestion du projet STEP est présenté en annexe 1.

¹ StaRRE est le nom du groupement de bureaux d'ingénieurs constitué de Triform, Ryser Ingénieur, SEGC et Josef Piller

6. Motivations du Comité de Direction

Au vu des enjeux économiques importants liés à la non-récupération de la TVA sur les prestations préfinancées par l'ECPF et afin de réduire le coût global final de la STEP régionale, le Comité de direction souhaite que l'EBBV ait les fonds propres nécessaires au paiement des prestations effectuées par les différents mandataires pour le projet de la STEP, ceci jusqu'au début des travaux de construction prévus à début 2026.

7. Planning des études

En cas d'approbation du crédit d'investissement par l'Assemblée des délégués, en septembre 2024, il est planifié que l'ensemble des études soit réalisé d'ici début 2026 selon le planning suivant :

1. Lancer les appels d'offres d'entreprise (entre fin 2024 et début 2025) ;
2. Mettre à jour le devis des travaux (début 2025) ;
3. Voter le crédit de construction des ouvrages (juin 2025) ;
4. Déposer les dossiers de demandes d'autorisation et mise à l'enquête publique (2^{ème} semestre 2025) ;
5. Débuter la construction des ouvrages (dès 2026).

8. Financement et charge financière

Le montant de **CHF 2'292'000.- TTC** sera emprunté, le moment venu, aux meilleures conditions. Cet emprunt respectera le plafond d'endettement.

L'amortissement sera effectué en vertu des obligations régies par la LCo, l'année suivant la réalisation de l'objet.

Ces études seront partiellement subventionnées par le canton et par la confédération. Le montant des subsides sera redistribué à l'association le moment venu et répercuté sur les taxes annuelles prélevées auprès des communes membres.

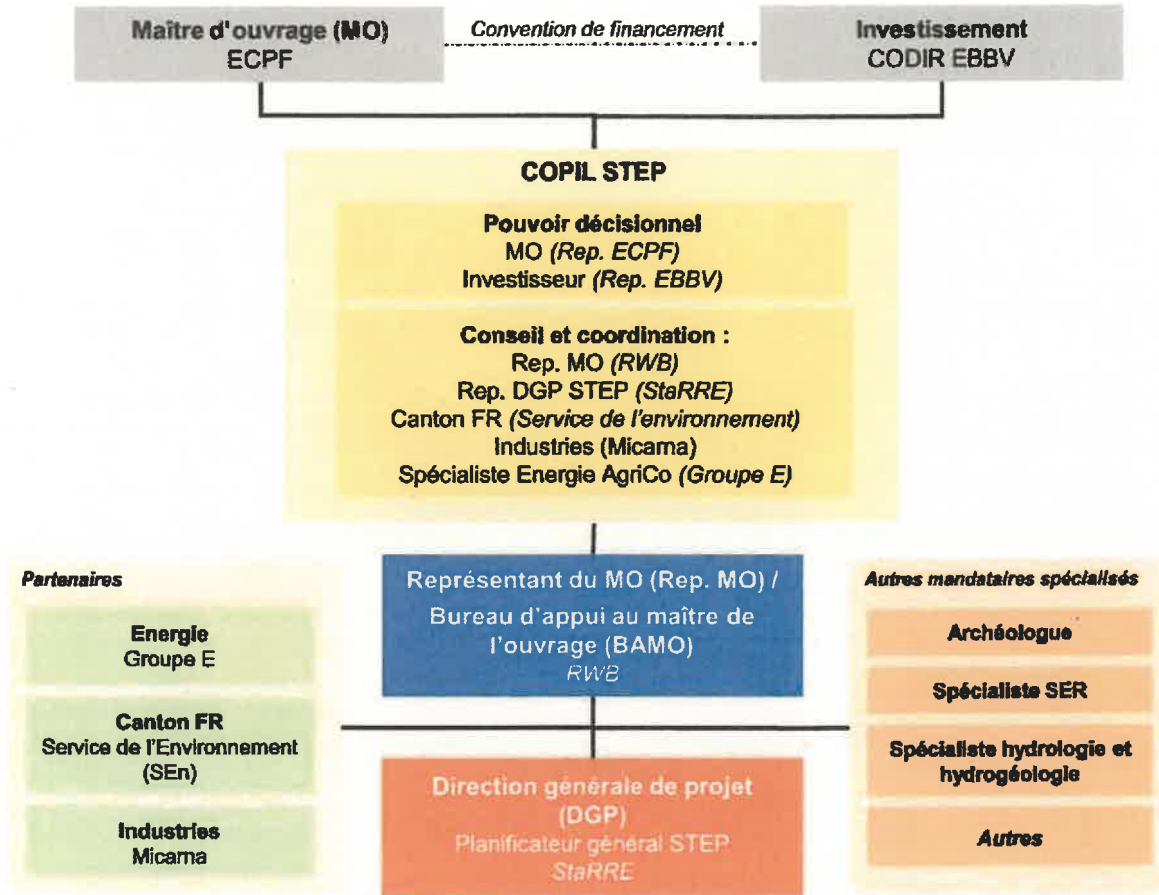
9. Conclusion

Le Comité de direction préavise favorablement cette demande et vous demande d'accepter cet investissement d'un montant de **CHF 2'292'000.- TTC** pour la réalisation de ces études complémentaires.

Annexe 1 : Organigramme de projet

Pesonne référante du Codir : Michel Verdon

Annexe 1
Organigramme de projet



Assemblée des délégués du 19.09.2024

6. Crédit d'investissement complémentaire pour les études STEP

a. Présentation par *Michel Verdon* et *Jonas Margot*

- Rappel du contexte:
 - L'EBBV ne finance actuellement qu'une part des études nécessaires pour la STEP régionale (2.185 mio CHF HT)
 - Le solde des études était prévu d'être préfinancé par l'ECPF (2.12 mio CHF HT), afin d'avancer rapidement, de pouvoir démarrer les travaux dès l'été 2025 et mettre en service une partie de la STEP déjà mi-2027 pour les besoins industriels
 - L'EBBV devait racheter ce montant lors de la mise en service de la part « industrielle » ou au plus tard lors du début du chantier de la part communale
 - Problématique TVA sur les prestations préfinancées par l'ECPF
 - L'ECPF n'est pas soumis à la TVA et ne peut récupérer la TVA sur les prestations qu'il finance
 - Au moment du rachat par l'EBBV, le montant total payé par l'ECPF sera facturé sous forme de forfait (et non de TVA récupérable)
- Toutes les dépenses rachatées à l'ECPF pour le projet STEP auront un **surcoût de 8.1%, soit environ 170'000 CHF** pour la partie étude

Assemblée des délégués du 19.09.2024

6. Crédit d'investissement complémentaire pour les études STEP

a. Présentation par *Michel Verdon et Jonas Margot*

Motivations du CODIR :

- Adopter un **crédit complémentaire STEP** pour financer directement toutes les prestations d'études nécessaires au démarrage des travaux de la STEP complète, planifié à début 2026
- Permet **d'éviter un surcoût d'environ 170'000 CHF lié à la TVA**
- Ce crédit permet surtout à l'EBBV de prendre la maîtrise totale et complète du projet de STEP, de tenir le planning souhaité pour les besoins de l'EBBV et de devenir l'unique maître d'ouvrage du projet STEP

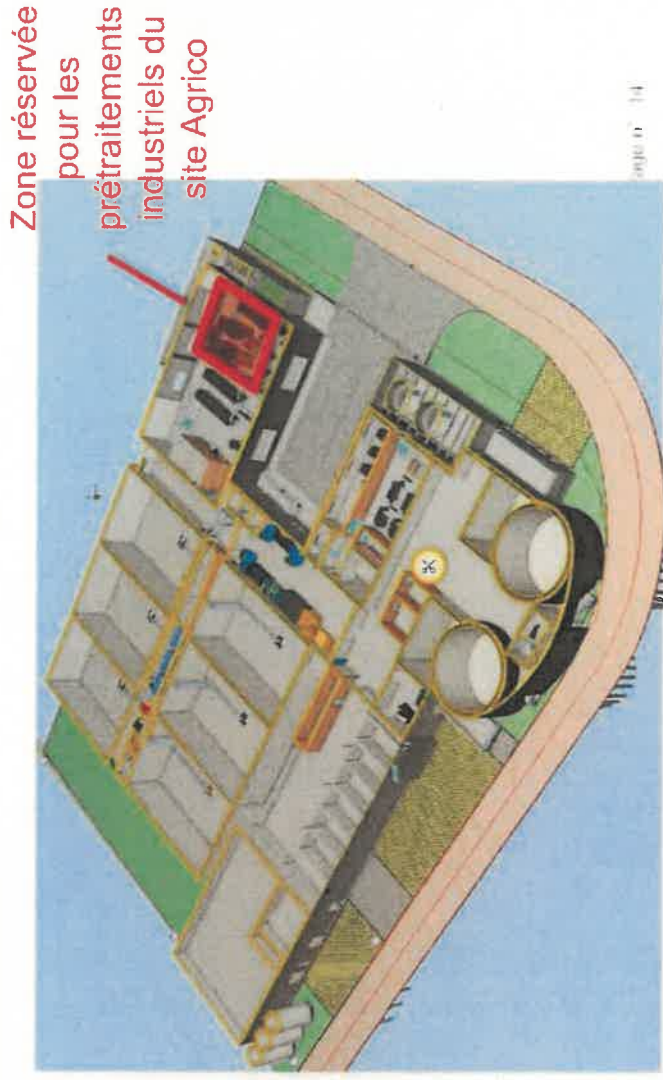
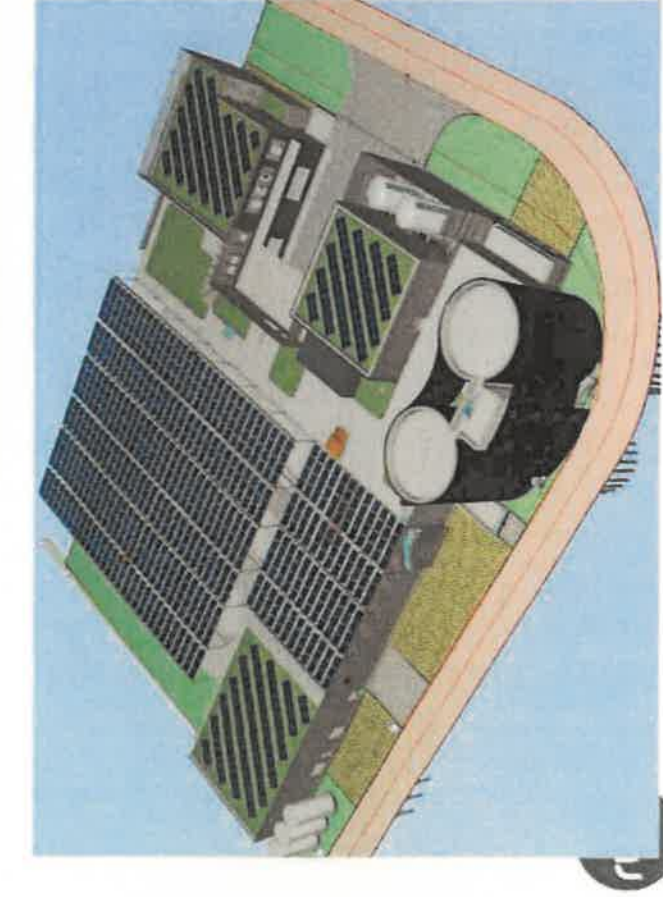
Assemblée des délégués du 19.09.2024

6. Crédit d'investissement complémentaire pour les études STEP

a. Présentation par *Michel Verdon* et *Jonas Margot*

Motivations du CODIR : Evolutions du projet

- **Unification des tranches de projet**
 - Plus qu'une seule STEP EBBV (plus de séparation physique en tranches industrielles «tranche 1» et communales «tranche 2») → toute la STEP sera construite en une fois
 - Un projet cohérent pensé et conçu comme un tout pour traiter de manière efficace les eaux des 10 communes de la région
 - Un seul planificateur pour la STEP entière : le planificateur STEP tranche 1 (StaRRE) a été adjudgé pour la tranche 2 de la STEP



Assemblée des délégués du 19.09.2024

6. Crédit d'investissement complémentaire pour les études STEP

a. Présentation par *Michel Verdon et Jonas Margot*

Motivations du CODIR : Evolutions du projet

- **Réconciliation des plannings**
 - Au vu des retards pris sur le projet « Micarna », il n'y a plus de nécessité de débiter des travaux de manière anticipées pour les besoins industriels
 - Les travaux peuvent donc être commencés comme prévu début 2026 pour l'entier de la STEP
 - Environ 3 ans de travaux sont nécessaires pour la réalisation complète de la STEP
 - L'objectif reste de pouvoir mettre en service la STEP complète début 2029 pour les besoins des communes membres
- **Nécessaire de commencer les travaux début 2026 selon planning EBBV !**
- **Le CODIR souhaite reprendre la maîtrise du planning, et par conséquent le financement et le suivi des études**

Assemblée des délégués du 19.09.2024

6. Crédit d'investissement complémentaire pour les études STEP

a. Présentation par *Michel Verdon et Jonas Margot*

- **Phases incluses dans le crédit d'études complémentaire**
 - Phase SIA 32 : Finalisation du projet de l'ouvrage STEP tranche 1
 - Phase SIA 41 : Appel d'offres STEP tranche 1
 - Phase SIA 51 : Projet d'exécution pour démarrer le chantier STEP au début 2026
- Couvrent les études nécessaires au démarrage des travaux génie-civil (travaux spéciaux et préparatoires) pour la STEP complète
- **Permet de voter un crédit de construction mi-2025**
 - Basé sur le retour des soumissions (AO principaux)
- **Permet de démarrer le chantier selon planning EBBV (prévu pour début 2026)**

Assemblée des délégués du 19.09.2024

6. Crédit d'investissement complémentaire pour les études STEP

a. Présentation par *Michel Verdon et Jonas Margot*

STEP EBBV : Montants des honoraires phases projet	
BAMO technique et DGP générale	150 000,00
Prestations d'ingénieurs (Planificateur général)	1 770 000,00
Divers et imprévus (10% arrondi)	200 000,00
Total STEP (HT)	2 120 000,00

Montant total du préavis (HT)	2 120 000,00
TVA (8.1%)	171 720,00
Montant total (TTC)	2 291 720,00

Le coût du crédit complémentaire est basé sur les montants des contrats conclus respectivement entre le planificateur général de la STEP (Groupement StaRRE¹) et l'ECPF, ainsi que le bureau de maître de l'ouvrage (RWB) et l'ECPF pour les prestations associées aux études de la STEP.

Assemblée des délégués du 19.09.2024

6. Crédit d'investissement complémentaire pour les études STEP

a. Présentation par Michel Verdon et Jonas Margot

Procédures en cours

- Permis de construire STEP déposé le 5 juillet 2024
 - 247 oppositions déposées contre le projet STEP, dont :
 - 61 oppositions des habitants/associations des communes membres EBBV
 - Ces oppositions sont en cours de traitement par l'ECPF et la commune de Saint-Aubin. Elles sont généralement en lien avec la procédure de Micarna
 - A priori, rien de bloquant techniquement concernant la STEP
 - Les dossiers évalués seront remis au SeCA pour préavis, puis transmis pour décisions à la Préfecture du district de la Broye (y compris pour le traitement des oppositions et la recevabilité de celles-ci)
- Impact possible sur le planning général !
- L'obtention du permis de construire pour la STEP d'ici début 2026 semble cependant toujours réaliste (1.5 ans de procédure)
 - Le **planning EBBV n'est à ce stade pas remis en cause**, avec une mise en service toujours ciblée pour début 2029
- Il est possible/probable que la procédure soit plus longue concernant le projet de Micarna
 - Pourrait être avantageux pour l'EBBV, car peut-être plus nécessaire de faire une mise en service anticipée d'une partie de la STEP

Assemblée des délégués du 19.09.2024

6. Crédit d'investissement complémentaire pour les études STEP

a. Présentation par *Michel Verdon* et *Jonas Margot*

Analyse des risques liés à la procédure

- **Risques liés à l'abandon du projet**
 - Risque insignifiant !
 - La parcelle est mise à disposition de l'EBBV pour construire la STEP (convention avec l'ECPF). Il n'y a pas d'autres sites alternatifs
 - Le projet a été discuté et préapprouvé par les services cantonaux
 - L'EBBV a la mission de traiter les eaux des 10 communes membres. Elle ne peut pas renoncer à ce projet (sauf si dissolution souhaitée par toutes les communes membres)
- **Risques liés à une adaptation majeure du projet**
 - Risque peu probable
 - Une consultation des services cantonaux a été faite avant la dépose du permis. Pas d'adaptations majeures attendues sur demande des services
 - Si Micarna décide de faire son abattoir ailleurs (très peu probable), pas de redimensionnement de la STEP envisagé à ce stade, car le site Agrico a besoin de capacité de traitement d'eaux usées pour les entreprises qui s'implanteraient à la place (en principe agro-alimentaire). Seuls les prétraitements industriels ne seraient probablement pas réalisés de suite. Le financement de la réserve de capacité industrielle (30'000 EH) est garanti ! → pas d'impact sur le crédit d'étude

Assemblée des délégués du 19.09.2024

6. Crédit d'investissement complémentaire pour les études STEP

a. Présentation par *Michel Verdon et Jonas Margot*

Analyse des risques liés à la procédure

- **Risques liés au planning**
 - Risque élevé que la procédure dure 1.5 ans (octroi permis début 2026)
 - Pas d'impact sur le planning global EBBV, début des travaux début 2026
 - Risque faible mais possible que la procédure dure 3 ans (tribunal fédéral)
 - décalage du début des travaux à mi-2027
 - mise en service de la STEP seulement en 2030 → pas dramatique mais problématique pour certaines STEP
 - Risque possible que Micarna raccorde son usine à la STEP seulement après la mise en service de la STEP régionale
 - Aucun problème technique pour l'EBBV. La STEP peut fonctionner sans problème à charge réduite
 - Les prétraitements industriels ne seront commandés/installés que lorsque le planning de Micarna sera connu
 - Le financement de la part industriel est garanti !

Assemblée des délégués du 19.09.2024

6. Crédit d'investissement complémentaire pour les études STEP

a. Présentation par *Michel Verdon et Jonas Margot*

Analyse des risques liés à la procédure

- Risques financiers liés à la réalisation de la STEP, malgré les incertitudes sur les industries du site Agricola

Le CODIR de l'EBBV s'est assuré contre les risques financiers liés à la réalisation (dès le début des travaux) de la partie industrielle de la STEP par signature de conventions avec ses partenaires:

- Convention EBBV/ECPF signée : l'ECPF assure en tant que tiers garant le paiement des charges financières liées à la réserve de capacité dédiées aux besoins industriels du site Agricola (30'000 EH), et ceci dès le début des travaux de la STEP (transfert de propriété)
- Convention EBBV/Micarna signée : Micarna payera des annuités d'investissement (associées à la réserve de capacité pour traiter leurs eaux) dès démarrage des travaux de la STEP et pendant 33 ans même si pas d'eau est rejetée à la STEP
→ même si Micarna ne construit pas directement son abattoir, ils payent pour la STEP

→ l'EBBV a un financement du projet garanti par les partenaires

Assemblée des délégués du 19.09.2024

6. Crédit d'investissement complémentaire pour les études STEP

a. Présentation par *Michel Verdon et Jonas Margot*

Analyse des risques liés à la procédure

- **Risques financiers liés à la demande de crédit complémentaire pour les études (objet du présent message):**
 - Le seul risque financier pour l'EBBV concerne un décalage conséquent de planning, et par conséquent le paiement d'intérêt « dans le vide » sur des emprunts déjà réalisés pour ce crédit complémentaire, car les conventions ne prévoient pas de refacturation des intérêts à ce stade aux partenaires industriels
 - Le risque est d'environ 42'000 CHF/an (2.12 mio CHF empruntés à 2%)
 - Le bénéfice est de 172'000 CHF (TVA 8.1% sur 2.12 mio CHF)
 - Le bilan financier dépend de la date de début des travaux:
 - Début 2026 selon planning: 172'000 CHF - 1x42'000 CHF = + 130'000 CHF
 - Début 2027: 172'000 CHF - 2x42'000 CHF = + 88'000 CHF
 - Début 2028: 172'000 CHF - 3x42'000 CHF = + 46'000 CHF
 - Début 2029: 172'000 CHF - 4x42'000 CHF = + 4'000 CHF

→ Si les travaux début d'ici à début 2029, l'EBBV est gagnante de reprendre le financement des études tranche 1

→ Si les travaux débutent après 2029 (très peu probable), la perte financière pour l'EBBV est d'environ 42'000.-/an

Assemblée des délégués du 19.09.2024

6. Crédit d'investissement complémentaire pour les études STEP

a. Présentation par *Michel Verdon et Jonas Margot*

Conclusions du CODIR

- Malgré les incertitudes liées au traitement des oppositions sur le projet STEP, le CODIR vous demande d'accepter ce crédit d'étude complémentaire, pour les raisons suivantes:
 - Afin que l'EBBV puisse prendre la **maîtrise totale et complète du projet de STEP**, et devenir l'unique maître d'ouvrage du projet
 - Afin que l'EBBV puisse reprendre l'entière maîtrise du planning et **tenir le planning souhaité pour les besoins de l'EBBV** (objectif de mise en service de la STEP en 2029)
 - Afin d'**éviter un surcoût** d'environ 170'000 CHF lié à la TVA, ce qui permet un gain financier net pour l'EBBV d'environ 130'000 CHF si début du chantier en 2026 (réaliste), ou un coût nul si début du chantier en 2029 (peu probable)
 - Et ceci après une **analyse raisonnée des risques** et de leurs conséquences, et une gestion des risques financiers par conventions avec les partenaires industriels

Message 2024/11 du Comité de direction à l'assemblée des délégués du 19 septembre 2024

Crédit budgétaire supplémentaire lié au budget des investissements 2024

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Nous vous transmettons, par la présente, le message concernant le crédit budgétaire supplémentaire.

1. Introduction

Selon l'art. 6 al. 1 du Règlement des Finances EBBV (RFin), le Comité de direction est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de 25'000 francs.

Le crédit d'investissement complémentaire de CHF 2'292'000.- TTC liés aux études du projet STEP en vue de la régionalisation de l'épuration des eaux de la région Basse-Broye/Vully impacte le budget des investissements 2024 et doit ainsi faire l'objet d'une approbation de l'assemblée des délégués.

Selon l'art. 6 al. 3 du Règlement des Finances EBBV (RFin), les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

Pour ces raisons, le Comité de direction demande à l'assemblée des délégués un crédit supplémentaire lié au budgets des investissements 2024.

2. Budget des investissements 2024

Le montant supplémentaire à porter au budget des investissement 2024 se monte à CHF 600'000.- et est lié aux études de projet STEP EBBV tranche 1.

Le budget des investissements 2024 se montent ainsi à :

Etude projet STEP EBBV, Tr2	CHF 1'400'000.-
Etude projet Réseaux de transport EBBV	CHF 600'000.-
<i>Etude projet STEP EBBV, Tr1</i>	<i>CHF 600'000.-</i>
<hr/>	<hr/>
Total budget des investissements 2024	CHF 2'600'000.-

3. Conclusion

Le Comité de direction recommande à l'Assemblée des délégués d'accepter ce crédit budgétaire supplémentaire.

Personne référante du Codir : Michel Verdon

Message 2024/12 du Comité de direction à l'assemblée des délégués du 19 septembre 2024

Budgets 2025

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les délégués,

Nous vous transmettons, par la présente, le message concernant les budgets 2025.

1. Introduction

Le budget 2025 couvre l'exercice sur une période de 12 mois. Il est présenté conformément au plan comptable remanié pour être conforme aux règles de présentation des comptes selon la loi sur les finances communales (LFCo) et son ordonnance (OFCo), en application des normes du MCH2. Les comptes sont présentés dans leur intégralité afin de fournir une vue d'ensemble complète.

L'estimation du budget 2025 s'avère complexe en raison du manque de recul dont nous disposons. Cette situation nous oblige à faire preuve de prudence dans nos prévisions financières.

Nous rappelons également que l'élaboration d'un budget reste une estimation des charges et produits selon les informations connues à ce jour. Il doit donc permettre une certaine souplesse au comité de direction pour gérer le bon fonctionnement de l'association intercommunale et faire face à des dépenses extraordinaires selon les délégations de compétences définies dans le règlement des finances (art. 6, al. 1, RFin¹).

2. Commentaires au budget de résultats

2.1 Résultat

Le budget de résultats 2025 présente un résultat à l'équilibre :

- **Charges** CHF 256'500.00
- **Produits** CHF 256'500.00

¹ Le comité de direction est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de 25'000 francs.

2.2 Classification par nature

Le tableau ci-dessous permet de constater les charges et produits classés par nature, ainsi que leur variation par rapport au budget 2024.

Comptes par nature		Budget 2025	Budget 2024	Variation
30	AUTORITES ET PERSONNEL	-114 000.00	-109 500.00	3.9%
31	BIENS, SERVICES, CHARGES EXPLOITATION	-32 500.00	-37 500.00	-15.4%
34	CHARGES FINANCIERES	-110 000.00	-25 000.00	77.3%
46	PARTICIPATIONS	256 500.00	172 000.00	32.9%
Résultat		0.00	0.00	

2.3 Classification par fonction

L'évolution des groupes de comptes, classés par fonction, est la suivante :

Regroupement par fonction		Budget 2025	Budget 2024	Variation
011	Législatif	-10 300.00	-11 800.00	-14.6%
012	Exécutif	-93 000.00	-90 500.00	2.7%
022	Services généraux, autres	-31 200.00	-32 700.00	-4.8%
720	Traitement des eaux usées	245 000.00	160 500.00	34.5%
961	Intérêts	-110 500.00	-25 500.00	76.9%
Résultat		0.00	0.00	

Afin de faciliter la compréhension du budget de résultat, il nous paraît nécessaire de relever quelques explications liées à certains postes et en comparaison avec le budget 2024 :

2.4 Administration générale

011 Législatif

- Compte 0110.3000.20 : Suite à la décision de l'assemblée des délégués de février dernier, l'estimation de la rémunération de la commission financière a été intégrée dans le budget de l'association EBBV.
- Compte 0110.3132.10 : Les honoraires incluent la révision fiduciaire ainsi que le suivi et le conseil en matière de SCI (Service de Contrôle Interne).

012 Exécutif

- Compte 0120.3050.00 : L'estimation des charges sociales a été affinée en fonction du prélèvement des frais administratifs de la caisse de compensation, ainsi que la cotisation CAF (Caisse d'Allocation Familiale).

022 Services généraux, autres

- Compte 0220.3132.00 : Une enveloppe de CHF 8'000 a été prévue pour le développement d'un site internet et d'éventuels honoraires d'assistance lié au logiciel comptable.

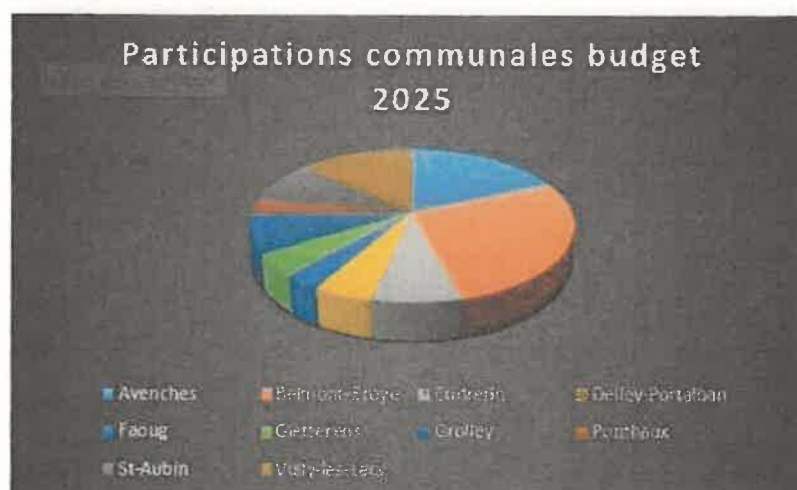
720 Traitements des eaux usées

- Compte 7201.4612.00 : Le détail de l'évolution des participations communales sont expliquées ci-dessous. Cette augmentation est liée principalement à l'évolution des intérêts passifs.

Répartition par commune selon clé de répartition (*)		2025	2024
Avenches	18.52%	47 503.80	31 857.00
Belmont-Broye	27.22%	69 819.30	46 825.00
Cudrefin	7.68%	19 699.20	13 212.00
Delley-Portalban	4.88%	12 517.20	8 394.00
Faug	3.13%	8 028.45	5 375.00
Gletterens	4.81%	12 337.65	8 278.00
Grolley	8.39%	21 520.35	14 431.00
Ponthaux	3.27%	8 387.55	5 616.00
St-Aubin	8.81%	22 597.65	15 154.00
Vully-les-Lacs	13.29%	34 088.85	22 858.00
	100.00%	256 500.00	172 000.00

(*) Considérant le fait que la STEP ne soit pas encore en service et que dès lors les volumes d'eau traités par commune ne sont pas connus, la clé de répartition pour les investissements est appliquée.

256 500.00 172 000.00



961 Intérêts

- Les intérêts portent sur les engagements financiers prévus pour l'année 2025, soit un montant de CHF 3'600'000.- prévu dans le budget des investissements 2025. La majorité de l'emprunt portera sur le 2ème semestre 2025. De ce fait, un taux d'intérêt de 2.5% sur 6 mois a été considéré, portant les intérêts pour l'année 2025 à CHF 110'000.-

3. Commentaires au budget des investissements

Les investissements prévus pour l'année 2025 portent sur le crédit d'investissement de CHF 4'065'000.- nécessaire à l'étude des projets STEP tranche 2 et Réseaux de transport voté en février 2024 ainsi que sur le crédit d'investissement de CHF 2'292'000.- nécessaire à l'étude du projet STEP tranche 1. Ces crédits d'étude seront réalisés sur 2 années (2024-2025).

Les investissements 2025 liés à la STEP tranche 1 se montent à CHF 1'600'000.-, ceux liés à la STEP tranche 2 se montent à CHF 1'000'000.-. Ils portent sur les études suivantes :

- BAMO sur une année
- DGP STEP sur une année
- Prestations d'ingénieurs liés au planificateur général STEP sur une année
- Suivi de la plateforme d'échanges de données Axéo Bim

Les investissements 2025 liés aux Réseaux de transport se montent à CHF 1'000'000.- et portent sur les études suivantes :

- DGP Réseaux sur une année
- Prestations d'ingénieurs liés au planificateur général Réseau sur 6 mois
- Appels d'offres mandataires liés au PGEEr1 et planificateur général Réseau
- Début des études liées au PGEEr1

Les investissements prévus pour l'année 2025 se montent ainsi au total à **CHF 3'600'000.-**

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'association EBBV propose à l'Assemblée des délégués d'accepter le budget de résultat 2025 et le budget des investissements 2025 tels que présentés.

Pesonne référante du Codir : Michel Verdon

Message 2024/13 du Comité de direction à l'assemblée des délégués du 19 septembre 2024

Demande d'autorisation de découvert de CHF 100'000 du compte courant

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les délégués,

Nous vous transmettons, par la présente, le message concernant l'autorisation de découvert du compte courant.

1. Introduction

EBBV peut se trouver confronter à des décalages temporaires entre la facturation des participations communales et la réception effective de la liquidité servant à la gestion du compte de résultat, des imprévus peuvent également survenir. Ces intervalles peuvent occasionner des tensions de trésorerie qui entravent notre capacité à fonctionner de manière optimale et à honorer nos engagements financiers en temps voulu.

Pour pallier à ces variations de liquidités, nous souhaiterions obtenir une autorisation de découvert sur compte courant de CHF 100'000.- qui nous permettrait de faire face à ces situations transitoires sans compromettre nos opérations. Cette autorisation nous offrirait une flexibilité nécessaire pour gérer les flux de trésorerie et garantir la continuité de nos activités. Cette demande d'autorisation est indépendante de tous les crédits d'investissement octroyés.

Nous sommes conscients des responsabilités que cette demande implique et nous nous engageons à utiliser cette facilité de trésorerie avec prudence et dans les limites définies par l'aval de la commission financière et de l'assemblée des délégués.

2. Charges financières

Les conditions financières offertes par la Raiffeisen en date du 10.07.2024 se montent à 3,75% d'intérêts par an. A cela s'ajoute une commission de 0,25% par trimestre sur le solde débiteur maximum.

3. Conclusion

Le Comité de direction recommande à l'Assemblée des délégués d'accepter cette autorisation de découvert de CHF 100'000.- afin de palier aux variations de liquidités.

Personne référante du Codir : Yan Volenweider

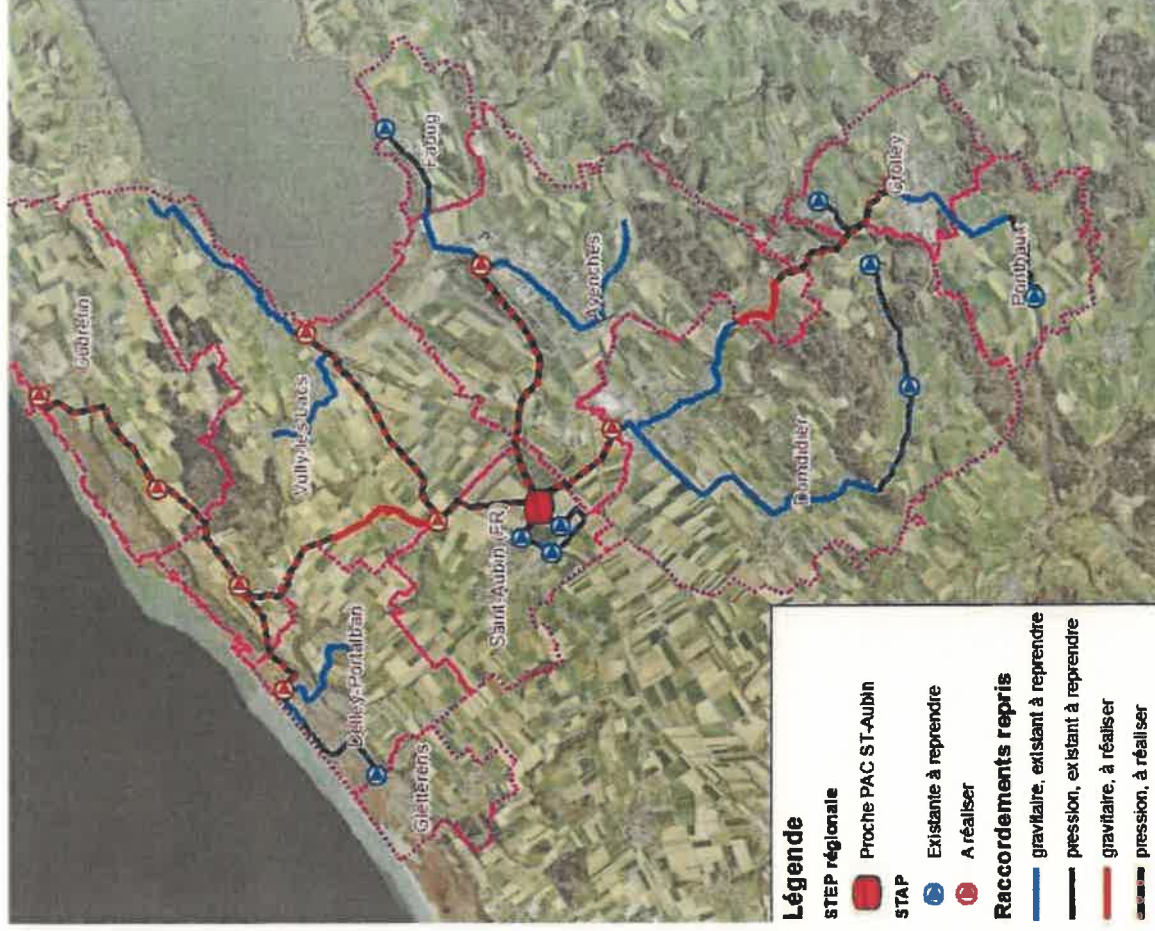
Assemblée des délégués du 19.09.2024

11. Etat d'avancement du projet réseaux

- Le Codir a réalisé deux appels d'offres mandataires selon procédure ouverte des marchés publics :
 - Un AO lié aux transformations des STEP existantes et stations de pompage
 - Un AO lié aux prestations des conduites en charge et collecteurs gravitaires (Réseaux)
- 4 offres de 4 bureaux ou groupements de bureaux ont été reçues pour chacune des deux marchés :
 - **StaRRE (Triform, Ryser et Pini)**
 - **Groupement Holinger-CFA**
 - **Ribi**
 - **Groupement CSD - BGWSP**
- L'évaluation des offres est en cours
- L'adjudication aura lieu le 31.10.2024
- Les études débiteront dès le 01.12.2024

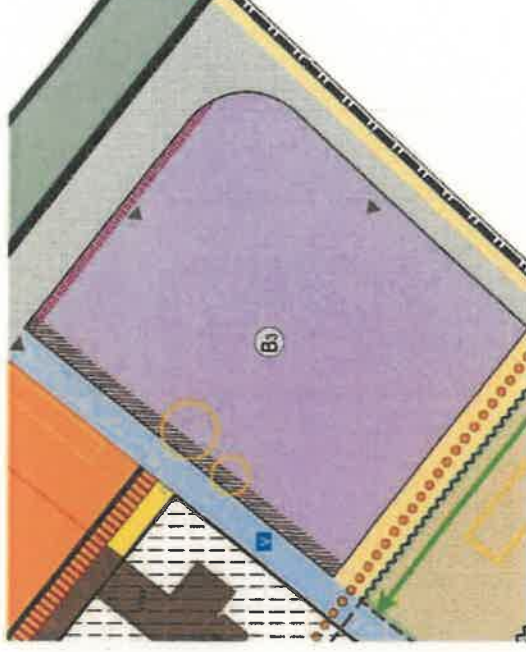
11. Etat d'avancement du projet réseaux

- **Présentation du projet : réseaux de transport**
 - **Transformation de 7 STEP**
 - actuelles en stations de pompage
 - Avenches, Bellerive, Chabrey, Cudrefin, Delley-Portalban, Dornidier et Grolley
 - Réalisation de **2 nouvelles STAP**
 - Champmartin et Villars-le-Grand
 - Pose de nouveaux **réseaux**
 - Canalisations gravitaires (5,5 km) et Conduites de refoulement (24,1 km)
 - Reprise de **9 stations de pompage existantes**
 - Corsallettes, Ponthaux, Chandon, Léchelles, Faoug, Gletterens et St-Aubin (3 ouvrages)
 - Reprise des ouvrages de prétraitement à la STEP de Grolley
 - Reprise de **réseaux existants**
 - Canalisations gravitaires (20,2 km) et Conduites de refoulement (11,2 km)



10. Etat d'avancement du projet STEP

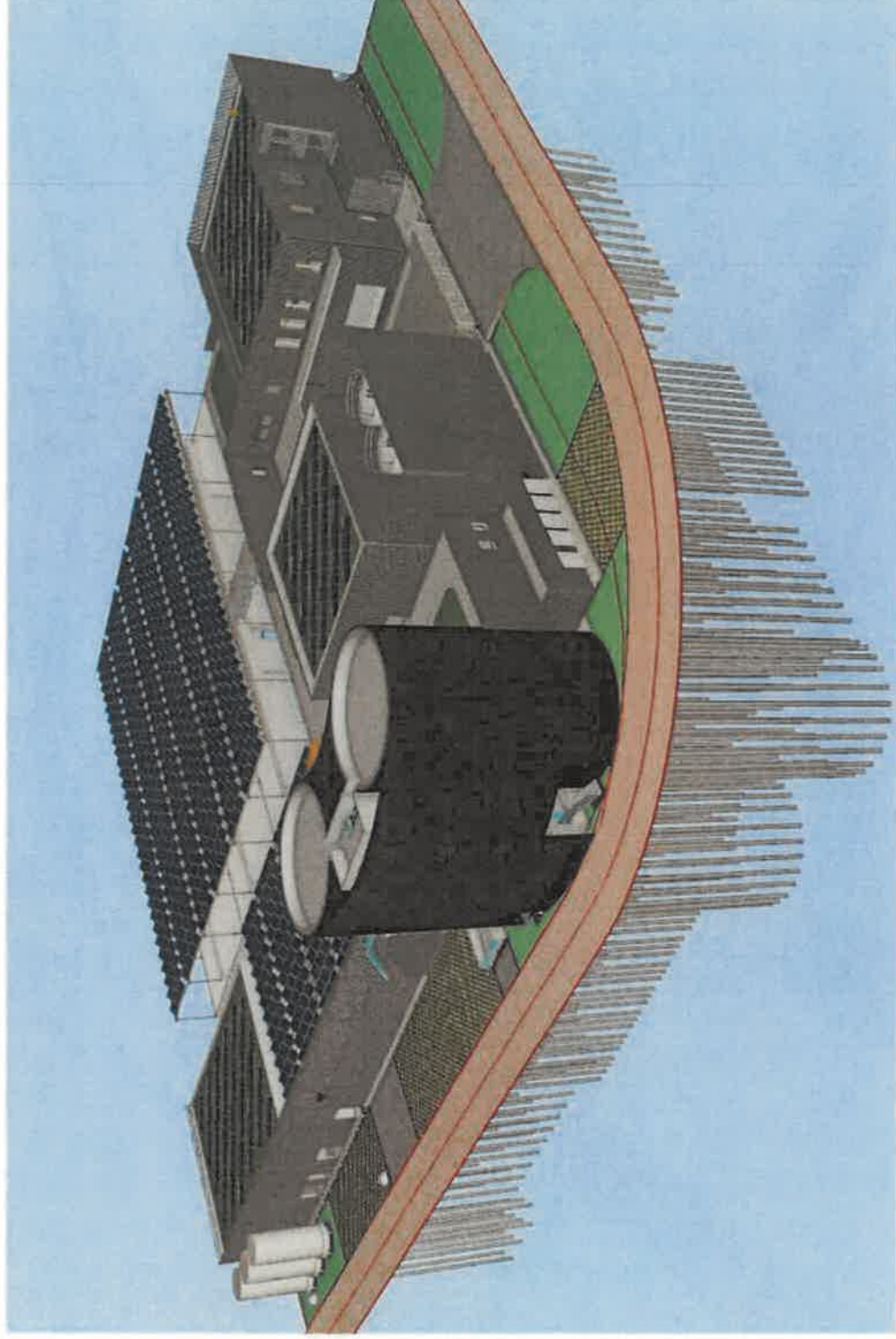
- **Présentation du projet**
STEP mixte communale/industrielle (communes EBBV + industries Agrico)
 - 72'000 Equivalents-habitants (EH), 315 l/s
 - 42'000 EH pour les 10 communes EBBV
 - 30'000 EH (après prétraitements) pour les industries du site Agrico
 - Située sur parcelle B3 du PAC « Agrico »
- **Produire et valoriser** le maximum d'énergie sur site
 - Synergies avec le site industriel



Assemblée des délégués du 19.09.2024

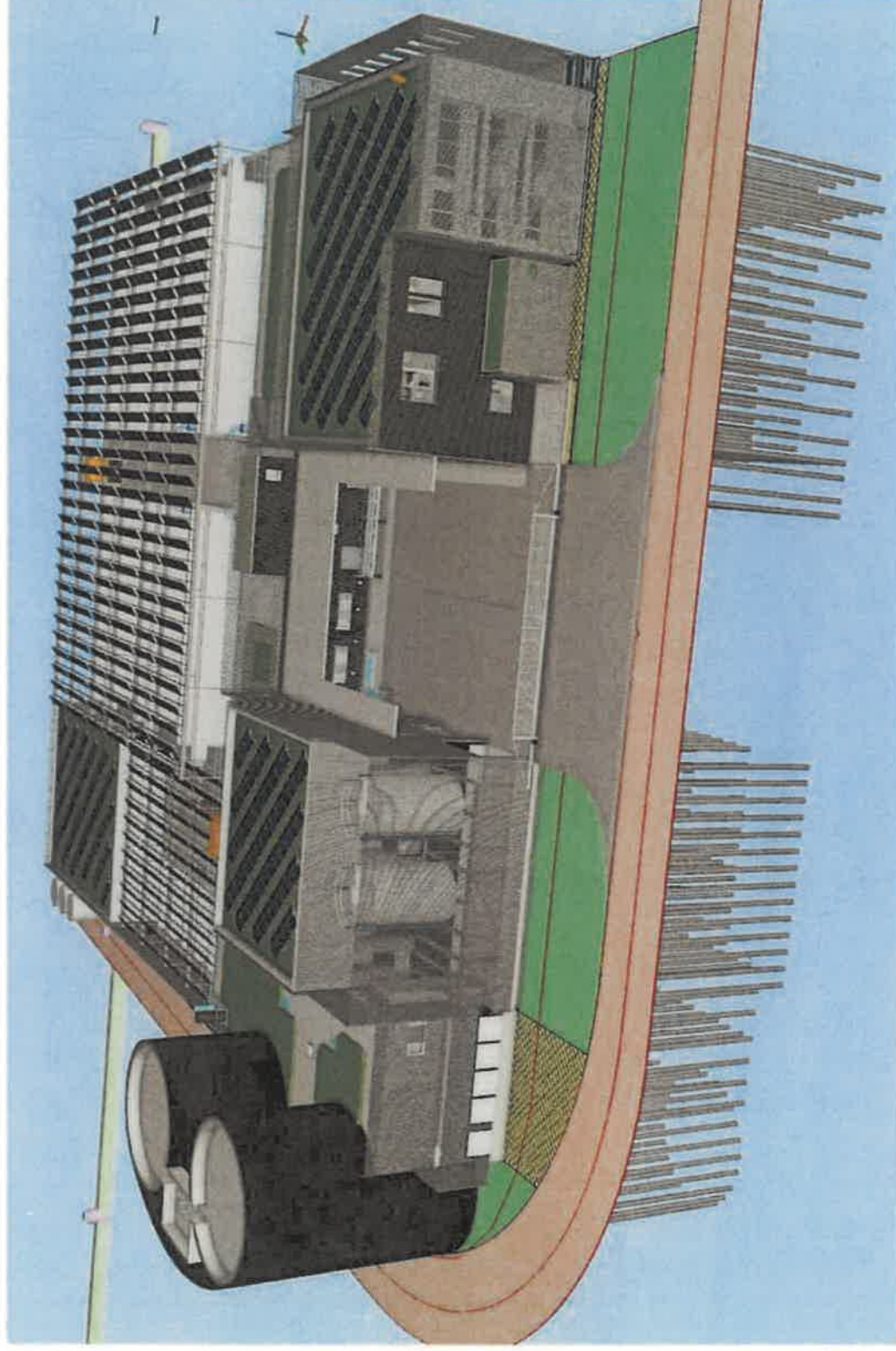
10. Etat d'avancement du projet STEP

- Présentation du projet



10. Etat d'avancement du projet STEP

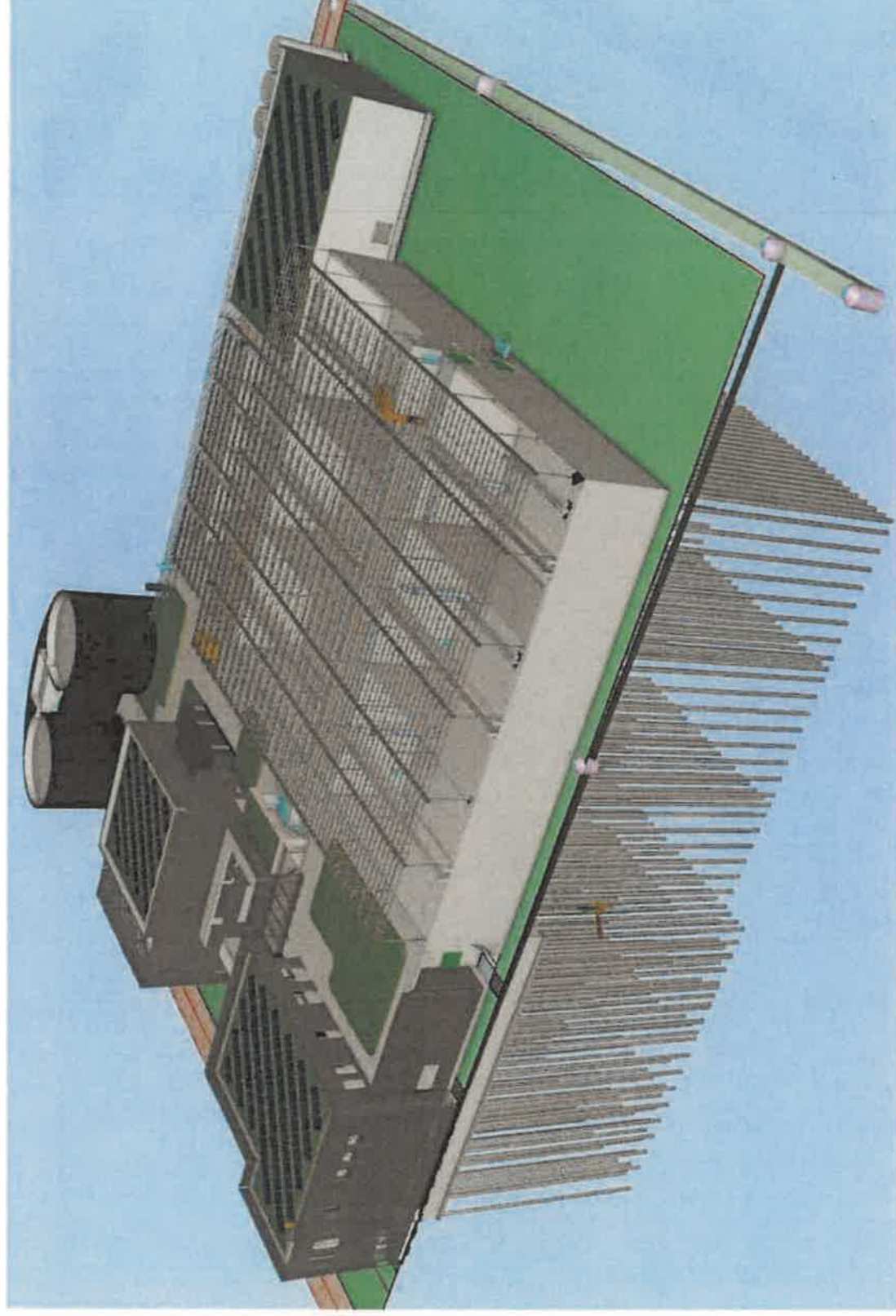
- Présentation du projet



Assemblée des délégués du 19.09.2024

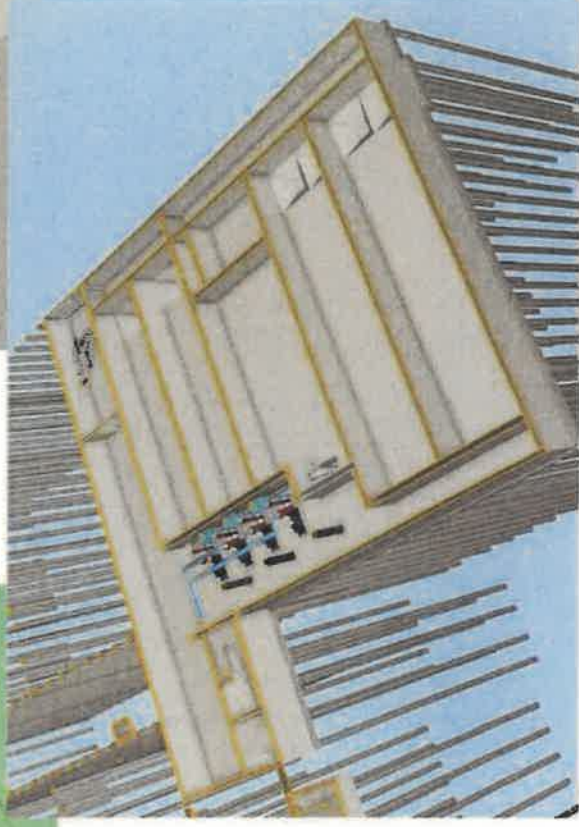
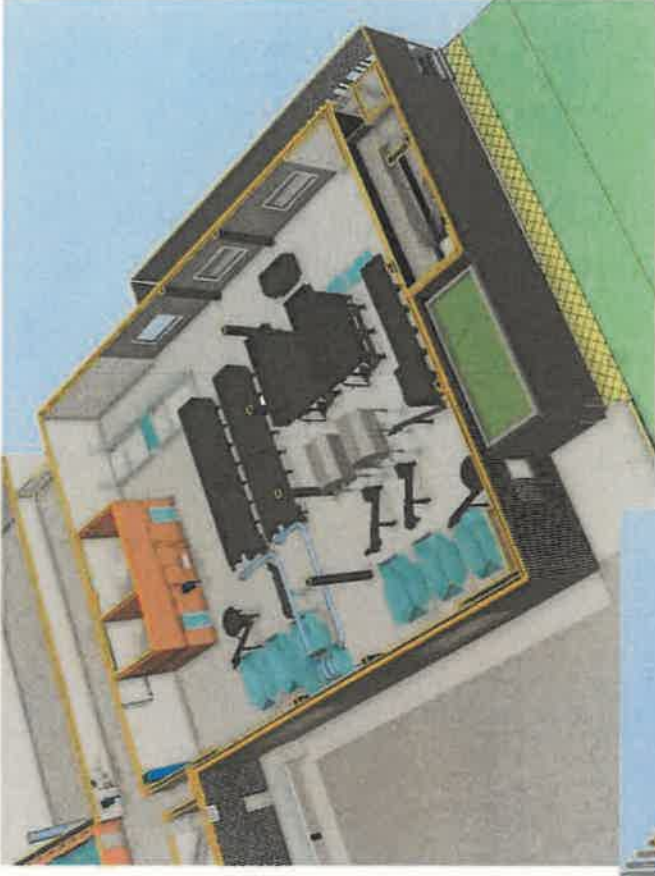
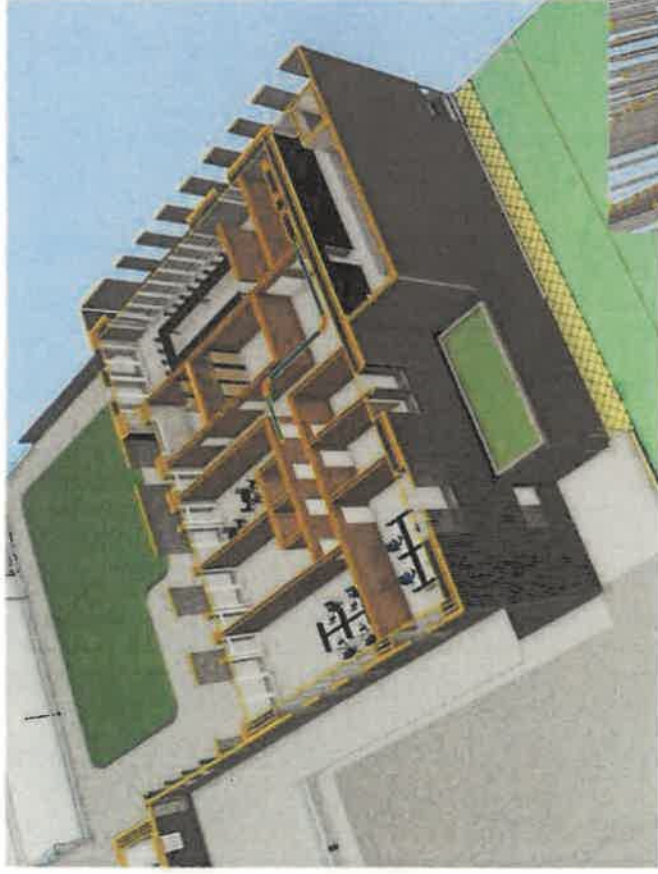
10. Etat d'avancement du projet STEP

- Présentation du projet



10. Etat d'avancement du projet STEP

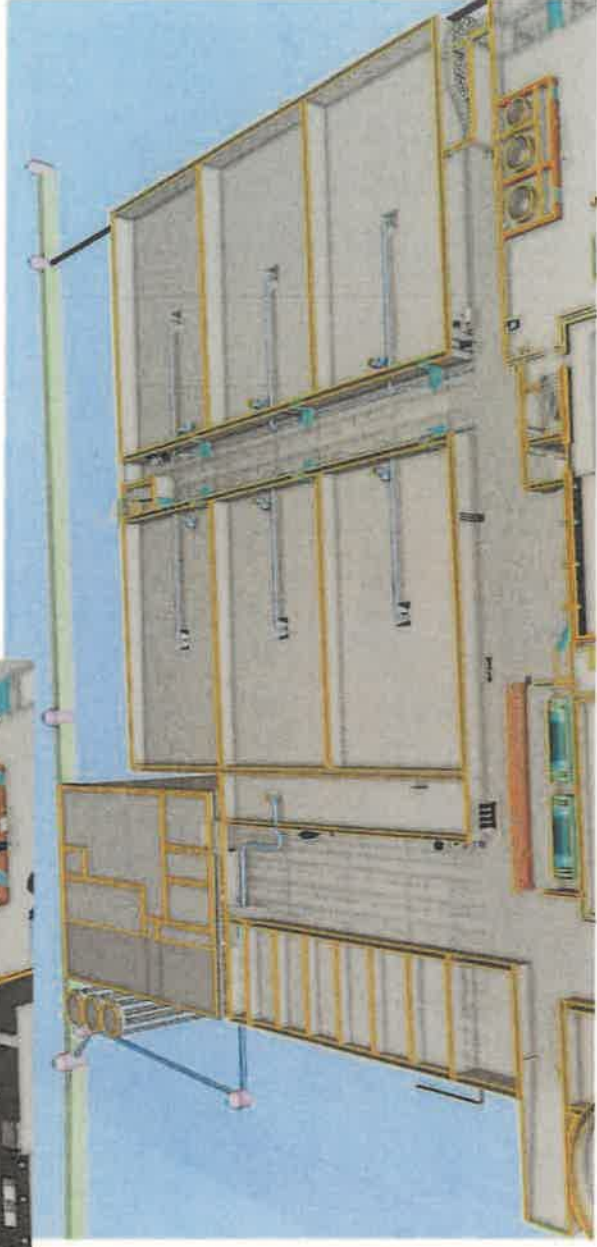
- Présentation du projet : bâtiments des prétraitements



Assemblée des délégués du 19.09.2024

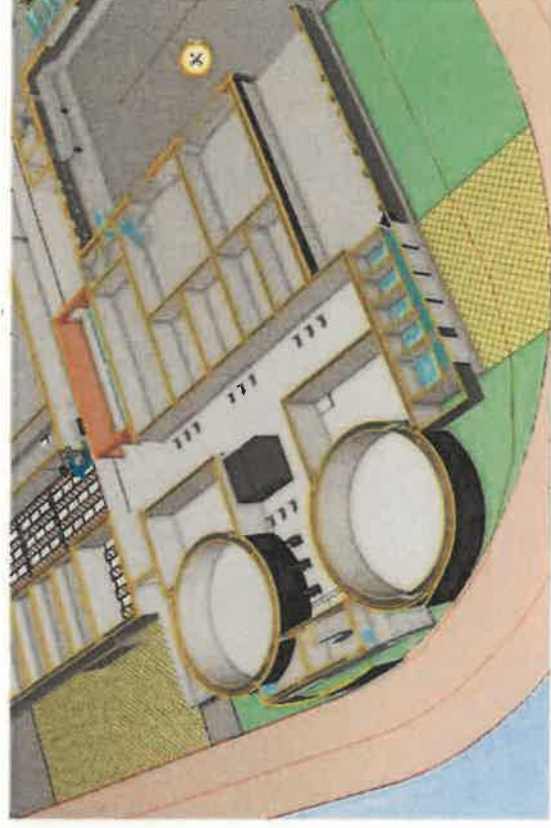
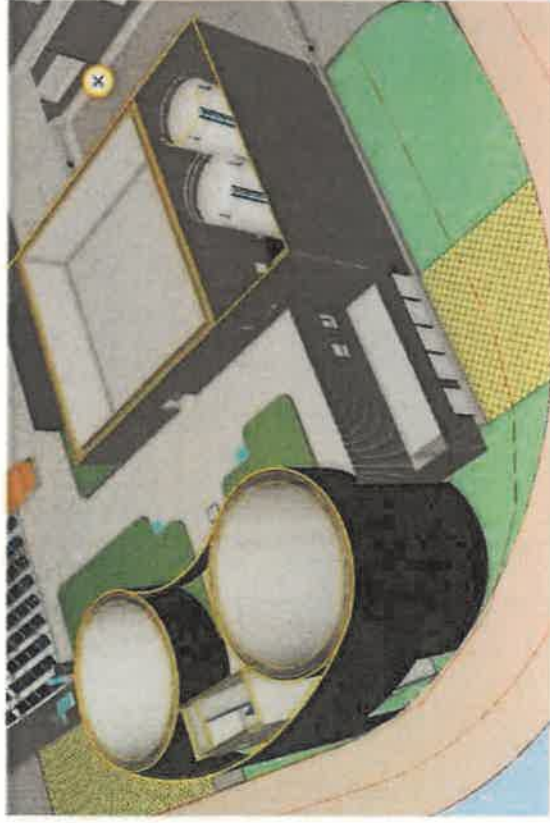
10. État d'avancement du projet STEP

- Présentation du projet : bâtiments du traitement biologique et micropolluants



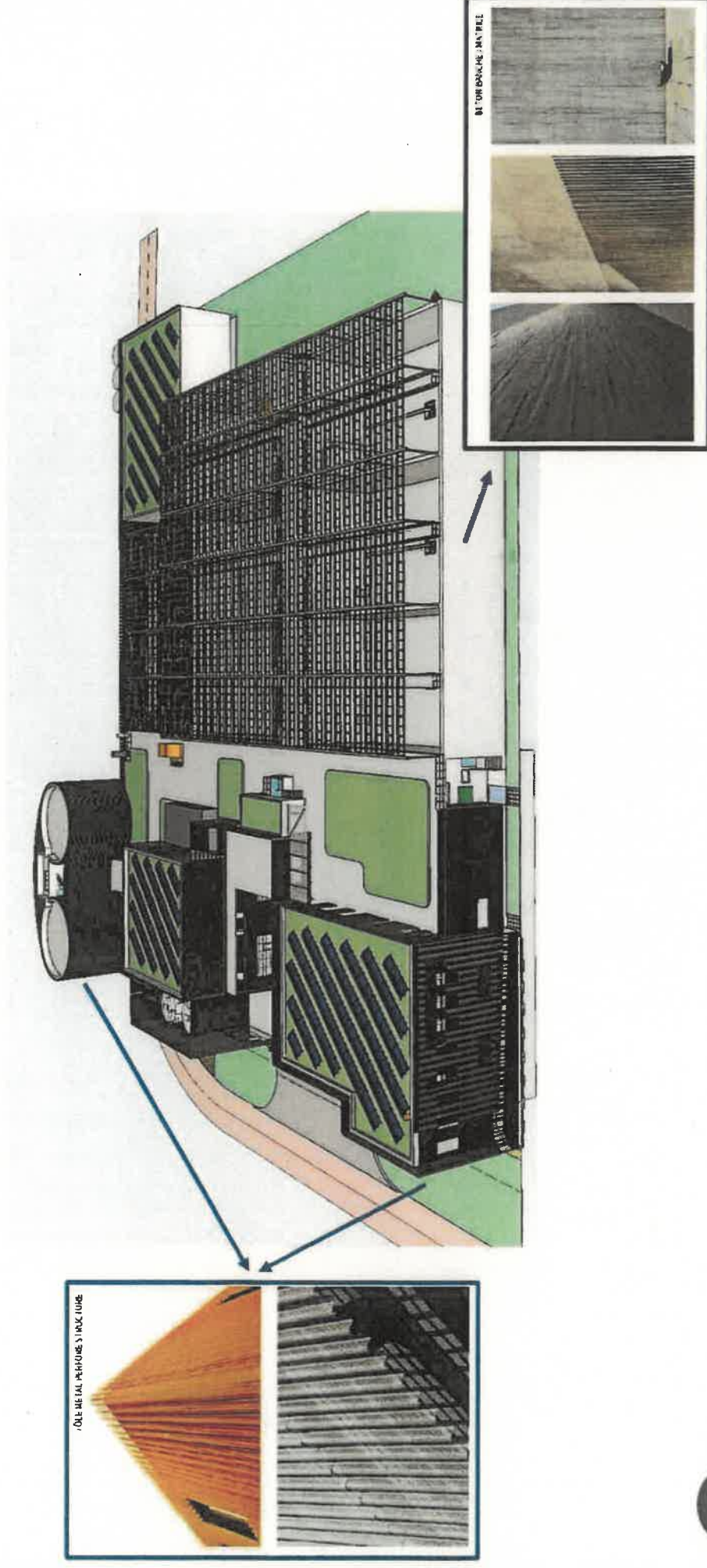
10. État d'avancement du projet STEP

- Présentation du projet : bâtiments de traitement des boues



10. Etat d'avancement du projet STEP

- Concept architectural avec deux matériaux : métal / bardage et béton
 - possible de jouer avec les couleurs du bardage métallique
 - possible de jouer avec la finition du béton



Assemblée des délégués du 19.09.2024

10. Etat d'avancement du projet STEP

Prochaines échéances

- La préparation des dossiers d'appel d'offres pour entreprises débutera dès octobre 2024 par StaRRE
 - Cahier des charges pour entreprises de génie civil
 - Cahier des charges pour entreprises d'équipements électromécaniques
- Il est planifié que l'ensemble des études soit réalisé d'ici printemps 2025, afin de pouvoir :
 - Mettre à jour le devis des travaux (printemps 2025) ;
 - Voter le crédit de construction des ouvrages (été – automne 2025) ;
 - Déposer les dossiers de demandes d'autorisation et mise à l'enquête publique complémentaires (si nécessaire) (2025) ;
 - Débuter la construction des ouvrages (dès 2026) ;
 - Mise en service de la STEP régionale en 2029